



CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES  
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

# Rapport de mission au Maroc

**22 au 29 mars 2019**

Conseil Wallonie – Bruxelles de la Coopération Internationale  
12, boulevard Baudouin – B- 1000 Bruxelles  
Tél : (32.2) 421 85 11 - Courriel : [cwbci@cwbci.org](mailto:cwbci@cwbci.org) – Site : [www.cwbci.be](http://www.cwbci.be)

## Tables des matières

Introduction générale .....	1
Objectifs de la mission.....	3
Composition de la délégation.....	3
Thématiques principales abordées.....	4
Brève chronologie .....	4
Contexte politique .....	5
Scène politique morcelée.....	5
Printemps arabes et mouvement du 20 février.....	6
Situation sociale et économique .....	8
Développement économique stable.....	8
... mais insuffisant et inégal .....	8
Inégalités territoriales .....	10
Manque d’opportunités pour la jeunesse .....	11
Système éducatif défaillant .....	12
Un marché du travail défaillant .....	12
Libre-échange à tout prix .....	13
Les défis de la Fiscalité au Maroc.....	13
Situation des droits humains.....	14
Etat et espace de la société civile .....	14
Liberté d’association et de manifester pacifiquement .....	15
Liberté d’expression et liberté de presse.....	15
Droits des femmes .....	16
Egalité de genre et Justice .....	17
Droits des migrants et des réfugiés.....	18
Paysage syndical .....	20
Absence de dialogue social.....	21
Violation des droits des travailleurs et des libertés syndicales .....	22
<i>La zone franche de Tanger*</i> .....	23
Bien-être au travail.....	25
Economie sociale et solidaire .....	25
Plan stratégique du Ministère en charge de l’économie sociale et solidaire (secrétariat général	

artisanat et ESS) .....	25
Les relations entre l'Etat et les organisations de l'ESS.....	27
Les femmes principales actrices de l'ESS.....	29
Les contraintes et défis .....	29
A propos de la Protection Sociale .....	29
Le plaidoyer pour promouvoir l'ESS.....	30
Développement territorial .....	31
Schéma National d'Aménagement du Territoire .....	31
Cas concret d'El Mezneh, commune rurale à la périphérie de Rabat.....	32
Le plaidoyer pour promouvoir un développement territorial durable à l'échelon local .....	33
Programme label communes citoyennes .....	33
Expérience de Targa Aide .....	34
Migrations et diaspora.....	34
Manque de perspective de la jeunesse.....	34
Les Marocains de l'étranger et les transferts de fonds.....	35
ANNEXES .....	36
Programme de la mission .....	37
Présentation des personnes et organisations rencontrées.....	38
Chiffres-clés .....	44

## Introduction générale

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) est un conseil consultatif qui a pour mission de formuler des recommandations aux gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone et au collège de la Commission communautaire française, sur la définition et la mise en œuvre de leurs politiques de coopération internationale avec les pays en développement.

Il est composé de 23 représentants des ONG, des universités et hautes écoles, des mutualités, des syndicats, des entreprises, des villes et communes, des associations de la communauté germanophone et du conseil pour l'éducation et la formation.

Cette quatrième mission du CWBCI a eu lieu du 22 au 29 mars 2019 au Maroc, pays partenaire de la coopération au développement Wallonie-Bruxelles depuis 20 ans.

La mission visait à rencontrer les acteurs clés de la société civile et des autorités marocaines, pour d'une part se faire le relais de leurs analyses et de leurs attentes et d'autre part identifier d'éventuelles synergies entre catégories d'acteurs qui pourraient mener à des projets-pilotes et contribuer à la réflexion sur l'évolution du modèle de coopération avec le Maroc.

## Objectifs de la mission

La mission du CWBCI au Maroc s'inscrit dans le cadre de sa mission consultative dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques développées avec les pays en développement par les gouvernements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone et du collège de la COCOF.

Cette mission a pour objectifs de :

1. Rencontrer les acteurs clés de la société civile et des autorités marocaines pour :
  - Prendre le pouls de la société, comprendre l'articulation des mouvements sociaux ;
  - Comprendre leur vision des enjeux et leurs attentes par rapport l'Union européenne, la Belgique et la manière dont WBI peut s'y inscrire ;
  - Porter un regard sur l'action de WBI et faire des propositions pour l'avenir.
2. Identifier les complémentarités et synergies potentielles entre catégories d'acteurs, susceptibles de mener à des projets multi-acteurs.
3. Formuler un avis à destination des gouvernements pour contribuer à la réflexion sur l'évolution de la coopération Wallonie-Bruxelles-Maroc, en étant le relais de la société civile de Wallonie-Bruxelles et de ses partenaires marocains.

## Composition de la délégation

La délégation du CWBCI était composée de :

- Estelle Ceulemans, secrétaire générale de la FGTB Bruxelles et présidente du CNCD-11.11.11
- Alain Coheur, vice-président du CWBCI et directeur des Affaires européennes et internationales de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes

- Dominique-Paule Decoster, responsable de partenariats à la province de Hainaut et Maître de Conférences à l'UMons
- Thomas Gérard, Permanent Interprofessionnel à la CSC Liège Huy Waremme
- Nathalie Janne d'Othée, Chargée de Programmes Moyen-Orient et Afrique du Nord au CNCD-11.11.11.
- Fabian Meulenysen, chargé de projets à la FGTB Bruxelles
- Anne-Françoise Nicolay, coordinatrice du programme de coopération internationale communale de la commune de Jette
- Valérie Vandervecken, secrétaire exécutive du CWBCI
- Véronique Wemaere, Directrice de l'ONG Solsoc

### Thématiques principales abordées

Les rencontres ont permis d'aborder principalement les thématiques suivantes :

En plus de l'analyse de la situation et des enjeux globaux, les thématiques prioritaires proposées pour guider les prises de contacts sont :

1. Situation politique et socio-économique ;
2. Etat de la société civile et initiatives de développement ;
3. Economie sociale et solidaire ;
4. Développement territorial ;
5. Travail décent ;
6. Migrations et diaspora.

La dimension académique a été abordée au cours de la mission réalisée par l'ARES en novembre 2018, sous la conduite du ministre Marcourt.

### Brève chronologie

**1956** : Indépendance et fin du protectorat français.

**1961** : mort de Mohammed V. Hassan II accède au trône. Le règne d'Hassan II sera marqué par une répression très dure des opposants politiques et activistes démocrates. Cette période est désignée comme les « années de plomb ».

A la fin de son règne, Hassan II entame une ouverture démocratique. En 1996, il lance une refonte de la constitution marocaine, introduisant le bicaméralisme. Les élections de 1998 amènent Abderrahmane Youssoufi de l'USFP, parti d'idéologie socialiste, au pouvoir dans ce qu'on a appelé le « gouvernement de l'alternance ».

**1999** : mort d'Hassan II. Mohammed VI accède au trône.

**2001** : Réforme de la force publique.

**12 avril 2004** : l'instance équité et réconciliation est mise en place par Mohammed VI pour « établir la vérité » sur les années de plomb vécues sous Hassan II et « réconcilier » le peuple marocain avec son passé.

**2004** : Adoption de la « Moudawana » : la réforme du code de la famille.

**2005** : Lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

**2011** : Adoption de la constitution et régionalisation avancée.

**2014 et 2017** : Opérations de régularisation des migrants qui ont permis à plus de 50000 personnes d'être régularisées.

**2015** : Ratification de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

**2017** : Réintégration du Maroc au sein de l'Union africaine et accord de principe de son adhésion à la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest).

**2018** : Adoption de la loi 103-13 contre les violences faites aux femmes et de la loi 19-12 sur le travail domestique.

Mohammed VI veut également se démarquer de son père en devenant le « roi des pauvres » et crée entre autres la Fondation Mohammed V (**1999**) et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) (**2005**) dans ce but.

## Contexte politique

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle. Malgré l'existence d'un parlement bicaméral (depuis 1996) et d'un gouvernement, la plupart des pouvoirs sont concentrés dans les mains du roi, qui préside le gouvernement, et de ses conseillers. Dans une interview recueillie par Baudouin Loos du Soir<sup>1</sup>, le journaliste espagnol Ignacio Cembrero, réputé un des meilleurs spécialistes du Maroc, ose dire tout haut ce que d'autres sont nombreux à penser tout bas : « *Le Maroc a, en effet, les apparences d'une démocratie avec des partis politiques, des élections, un parlement, mais la réalité est toute autre. Malgré l'approbation d'une nouvelle Constitution en juillet 2011, le roi détient toujours l'essentiel du pouvoir entre ses mains et, croyez-moi, il l'exerce* ».

## Scène politique morcelée

La scène politique marocaine est extrêmement morcelée, comptant une trentaine de partis politiques différents. Les partis actuellement les plus importants sont :

- le Parti Justice et Développement (PJD), le principal parti islamiste ;
- le Parti de l'Istiqlal (PI), premier parti marocain issu du mouvement pour l'indépendance,
- le Rassemblement national des indépendants (RNI), créé par le palais royal dans les années 70 et défendant les intérêts de la bourgeoisie industrielle et commerciale ;
- Le parti authenticité et modernité (PAM), proche du palais royal et destiné à fournir une alternative à la montée en puissance du PJD ;
- L'Union socialiste des forces populaires (USFP), le fer de lance de l'opposition à Hassan II, il a depuis largement perdu le contact avec sa base militante. Lors de son congrès de 2001, de fortes divergences sont apparues avec la CDT (Confédération démocratique du travail), le second syndicat marocain traditionnellement lié au parti ;
- Le Parti du progrès et du socialisme (PPS), parti d'idéologie socialiste ;
- Le Mouvement populaire (MP), parti berbériste de droite.

L'évolution partisane a été celle d'un morcellement sans cesse croissant, encouragé par ailleurs par le roi dont le pouvoir s'exerce d'autant plus facilement que l'opposition est divisée. Des partis

---

<sup>1</sup> « Mohamed VI aime le pouvoir mais pas le travail qu'il suppose », interview sur Le bloc-notes de Baudouin Loos, [blog.lesoir.be](http://blog.lesoir.be), 3 août 2018. <http://blog.lesoir.be/audouinloos/2018/08/03/mohamed-vi-aime-le-pouvoir-mais-pas-le-travail-quil-suppose/>

indépendantistes issus du mouvement national marocain, certains se sont ainsi progressivement divisés pour créer des partis défendant des principes démocratiques contre la toute-puissance royale, puis des partis socialistes et une fois marquée l'ouverture démocratique de la fin du règne d'Hassan II, des partis islamistes et berbéristes.

Malgré le morcellement, les différences idéologiques entre les partis participant au jeu politique ne sont pas très marquées. Selon une analyse du politologue Hassan Zaoui<sup>2</sup>, de nombreux partis ne sont pas « des organisations programmatiques susceptibles de promouvoir des idées, mais plutôt des fédérations de clans s'alliant pour récolter un grand nombre de portefeuilles ministériels ». Par ailleurs, « il convient d'évaluer le discours de la démocratie participative préconisé par les partis politiques comme un discours fictif ne traduisant qu'une quête désespérée de légitimation ». Pour Fouad Abdelmoumni, militant associatif interviewé en amont des élections législatives en 2016<sup>3</sup>, l'expression « parti politique » devrait concerner des formations qui représentent un courant de pensée, or ce n'est pas le cas du PAM ni de la plupart des partis au Maroc, qui n'ont pas d'identité mais sont des clubs de notabilités, avec la nuance que le PAM est télécommandé par le Palais. ».

La recherche du consensus à tout prix, le mode de scrutin proportionnel et la personnalisation de la scène politique renforcent encore le phénomène de balkanisation de la scène politique marocaine. Cette balkanisation a pour effet d'affaiblir davantage encore un système politique marocain qui n'a finalement que peu de poids face au pouvoir du roi et de son entourage (Makhzen).

Les élections de 2016 ont mené au pouvoir une coalition composée du PJD, du RNI, du PPS, du MP et de l'UC-USFP. Le 17 mars 2017, le roi nomme Saâdeddine El Othmani chef du gouvernement marocain pour remplacer Abdel-Ilah Benkirane qui après cinq mois n'avait pas réussi à former un nouveau gouvernement. Le roi a ainsi joué sur des dissensions internes au PJD, entre El Othmani et Benkirane, pour affaiblir le parti. Même s'il joue le jeu imposé par le pouvoir royal, le roi ne supporte pas le PJD parce qu'il s'agit d'une force politique qui évolue en dehors de son contrôle.

Autre mouvement de l'islam politique marocain, Justice et Bienfaisance (Al Adl wal Ihsane) est sans doute le plus capable de mobiliser, comptant entre 30.000 membres selon certaines sources, 200.000 selon d'autres. De tendance soufie, il diffère des autres mouvements islamistes puisqu'il défend la mise en place d'un Etat civil. Comme il refuse de reconnaître au roi le rôle de Commandeur des croyants, le mouvement n'est pas légal, même s'il est toléré.

## Printemps arabes et mouvement du 20 février

Dans un contexte d'accroissement des inégalités, le Maroc connaît également un mouvement de protestation dans la foulée des printemps arabes. Apparu le 20 février 2011, celui-ci est connu comme « mouvement du 20 février » et réclame une plus grande ouverture démocratique. Les revendications précises du mouvement sont annoncées lors d'une conférence de presse tenue dans les locaux de l'Association Marocaine des Droits de l'homme (AMDH) à Rabat le 17 février<sup>4</sup> :

- L'élaboration et le vote d'une nouvelle constitution ;
- La dissolution du gouvernement, du parlement et la mise en place d'un gouvernement transitoire ;
- Une justice indépendante ;

---

<sup>2</sup> Zouaoui, Hassan, « La crise des partis politiques marocains » dans *HuffPost Maghreb*, 22 mai 2017. [https://www.huffpostmaghreb.com/hassan-zouaoui/la-crise-des-partis-politiques-marocains\\_b\\_16748870.html](https://www.huffpostmaghreb.com/hassan-zouaoui/la-crise-des-partis-politiques-marocains_b_16748870.html)

<sup>3</sup> « Maroc: "Le roi ne tolère que ceux qui sont à sa botte" » interview sur Le bloc-notes de Baudouin Loos, [blog.lesoir.be](http://blog.lesoir.be), 6 octobre 2016.

<sup>4</sup> « Dimanche 20 février, « Journée de la dignité » au Maroc [Conférence de presse] », sur Yabiladi, 18/2/2011 <https://www.yabiladi.com/articles/details/4601/dimanche-fevrier-journee-dignite-maroc.html>

- Des procès pour dilapidation de biens publics ;
- La reconnaissance de l'amazigh comme langue officielle au Maroc ;
- La libération des détenus politiques ;
- L'intégration des diplômés chômeurs dans la fonction publique ;
- L'augmentation du SMIG<sup>5</sup>.

En réponse à ces revendications et afin de calmer les manifestations de grande ampleur, le roi Mohammed VI annonce le 9 mars 2011 sa volonté de conduire le Maroc sur la voie des réformes et propose une révision de la constitution qui sera adoptée par référendum le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Parmi les principaux changements introduits par cette constitution se retrouvent la régionalisation et la décentralisation (Art.1) ainsi que la reconnaissance de la langue *amazighe* comme langue officielle de l'Etat marocain (art. 5). Mais en définitive, si la nouvelle constitution introduit un certain nombre d'avancées, elle laisse l'essentiel du pouvoir intact dans les mains du roi. Mohammed VI continue ainsi à présider le Conseil des Ministres ainsi que le Conseil de Sécurité et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Il est le chef des armées, du conseil des Oulémas et le Commandeur des croyants. Il peut également limoger les ministres et dissoudre le Parlement. Par ailleurs, le roi nomme les patrons des grandes entreprises d'Etat comme l'ONCF (chemins de fer) ou l'OCP (phosphate).

Afin de calmer les mouvements et manifestations de grande ampleur, le 9 mars, le roi Mohamed VI a prononcé un discours annonçant sa volonté de conduire le Maroc sur la voie de réformes importantes. Le 1er juillet, un référendum relatif à l'adoption d'une nouvelle constitution est organisé. La CDT a toutefois appelé au boycott, estimant que les avancées concédées n'étaient pas suffisantes.

La nouvelle constitution consacre aussi un certain nombre de libertés et droits fondamentaux, comme :

- L'égalité entre femmes et hommes dans leurs droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental ;
- L'interdiction des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité,
- L'interdiction de la détention arbitraire ou secrète et la disparition forcée ;
- La consécration de la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable ;
- Les libertés de pensée, d'opinion et d'expression
- Le droit à l'information ;
- La liberté de la presse ;
- La liberté d'association, de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique et d'appartenance syndicale et politique.

Mais si la Constitution mentionne la primauté des conventions internationales et donc du respect des droits humains, elle ne l'envisage que « dans le cadre des dispositions de la constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité immuable » (voir préambule). En d'autres termes, le Maroc ne peut accepter de législation qui aille à l'encontre des « constantes » (art. 19) que sont la religion musulmane modérée, la monarchie constitutionnelle et l'intégrité territoriale<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

<sup>6</sup> "Maroc, Constantes offensives contre la liberté d'association", Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (FIDH, OMCT), Janvier 2018 <https://www.fidh.org/IMG/pdf/note-maroc-num.pdf>



## Situation sociale et économique

### Développement économique stable

Avec une croissance évoluant autour des 5%, le Maroc a emprunté la voie d'un développement économique stable même s'il est lent. Le taux de pauvreté a ainsi été réduit de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014<sup>7</sup>.

Selon le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental), voici les atouts du Maroc :

- Croissance de 5% par an ;
- Gros efforts sur les infrastructures ;
- Commerce avec l'extérieur en croissance importante ;
- Les exportations manufacturières automobiles dépassent les exportations de phosphate, ce qui a un impact important sur la création de valeur ajoutée ;
- Le Maroc est le leader africain de l'énergie renouvelable : bientôt à 42% d'énergie renouvelable produite (14% solaire, 14% éolien et 14% hydraulique).

Auparavant concentrée autour du tourisme et de l'agriculture, l'économie marocaine se diversifie. La COP22 a ainsi été l'occasion pour le Maroc d'affirmer ses ambitions en matière d'énergies renouvelables. Sur le site de la COP22, le Maroc met en avant son ambition en matière d'énergies renouvelables : répondre à 42 % de ses besoins énergétiques par de l'énergie renouvelable d'ici à 2020, pour atteindre 52% en 2030. Ces nouvelles installations produiraient 2000 MW d'énergie éolienne et 2000 MW d'énergie solaire (à travers le programme « NOOR »). A noter que parmi les nouveaux sites de production de solaire et d'éolien mentionnés, plusieurs se situent au Sahara occidental : Tiskrad, Boujdour, Laayoune (Al Ayoun) pour l'éolien, Foum Al Oued et Boujdour pour le solaire<sup>8</sup>.

Le pays s'est également engagé sur la voie de l'ouverture commerciale et a ainsi fait son entrée sur certains marchés internationaux comme celui de l'automobile, en grande partie grâce à la présence des usines Renault à Casablanca, la Somaca, et dans la zone franche de Tanger, Renault Tanger Méditerranée. L'enjeu est désormais pour le Maroc de renforcer l'intégration locale de cette production en augmentant les capacités de sous-traitances marocaines<sup>9</sup>. Les exportations de phosphate, menées par le fleuron royal de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), sont également en hausse. Notons là aussi qu'un quart des exportations marocaines de phosphates partent de El Ayoun, la capitale du Sahara occidental.

### ... mais insuffisant et inégal

Mais le développement reste insuffisant pour que le pays puisse atteindre le niveau des pays émergents. La croissance ne profite ni aux plus pauvres, ni aux jeunes, les inégalités sociales et territoriales augmentent<sup>10</sup>. Un.e Marocain.e sur huit est en situation de vulnérabilité tandis que près d'un.e sur cinq l'est en milieu rural. Dans une étude menée par l'OCDE, trois contraintes sont identifiées qui empêchent le développement : « 1) les blocages à l'émergence de secteurs compétitifs capable de tirer l'économie à long terme, 2) les failles du système de formation des compétences et 3)

<sup>7</sup> « Le taux de pauvreté au Maroc passe de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014 », Le Matin, 30/11/2017. <https://lematin.ma/journal/2017/taux-pauvrete-maroc-passe-153-2001-48-2014/282773.html>

<sup>8</sup> « Le greenwashing marocain et l'occupation du Sahara occidental », par N. Janne D'Othée, sur le site du CNCD-11.11.11, 20 novembre 2016. <https://www.cncd.be/Le-greenwashing-marocain-et->

<sup>9</sup> « Le pari réussi de la construction automobile au Maroc », par Jean-Pierre Sereni sur Orient XXI, 27 novembre 2018. <https://orientxxi.info/magazine/construction-automobile-la-percee-marocaine,2784>

<sup>10</sup> « Maroc: un rapport officiel s'alarme de la persistance des inégalités », France Soir, 24/9/2018. <http://www.francesoir.fr/actualites-societe-lifestyle/maroc-un-rapport-officiel-salarme-de-la-persistance-des-inegalites>

un besoin de mise en cohérence des politiques publiques »<sup>11</sup>. Les entreprises comme OCP, SNI, Attijariwafa bank, Maroc Telecom, Addoha, BMCE Bank, souvent qualifiées de « champions nationaux » pourraient être ces secteurs capables de tirer l'économie marocaine. Dans un ouvrage publié en 2018<sup>12</sup>, Selma Mhaoud analyse le rôle de ces entreprises dans l'économie marocaine et interroge le qualificatif de « champions nationaux » qui leur est dévolu. Selon elle, ces entreprises ne tirent pas l'économie du pays, et cela en partie parce que les politiques publiques censées les soutenir ne sont pas bien définies. Leur proximité avec les cercles du pouvoir en fait des entreprises favorisées par les politiques nationales, mais sans qu'aucune stratégie cohérente ne permette d'en tirer des bénéfices pour le pays dans son ensemble. Selon Raymond Benhaim, appelé à commenter l'ouvrage de Selma Mhaoud, ils sont davantage des « champions de la rente » que des champions nationaux<sup>13</sup>.

Le mouvement de boycott qui a touché en 2018 trois entreprises a justement mis en avant le phénomène de collusion entre le grand capital marocain et le palais. L'appel a été lancé au nom de la cherté de la vie, dénonçant la proximité de ces entreprises avec les cercles de pouvoir. Les entreprises visées étaient l'essence Afrikaia, les bouteilles d'eau « Sidi Ali » et le lait « Centrale » de la filière marocaine de Danone. Les pompes à essence Afrikaia font en effet partie du groupe AKWA, dont l'actionnaire principal est Aziz Akhennouch, ministre de l'agriculture depuis 11 ans. L'eau « Sidi Ali » fait quant à elle partie de la société « Les Eaux minérales d'Oulmès » gérée par Miriem Bensalah, présidente de la Confédération du patronat marocain (CGEM) de 2012 à mai 2018. La famille Bensalah dirige Holmarcom, qui figure dans le top 5 des holdings marocaines, présente dans les domaines de la finance, de l'agro-industrie, de la distribution, des transports, de la logistique et de l'immobilier. Quant à la filiale marocaine de Danone, elle a été créée du temps de la colonisation, nationalisée à l'indépendance, privatisée au début des années 1980, alors détenue par la holding de la famille royale marocaine, le Groupe ONA, devenue ensuite Société Nationale d'investissement, pour enfin être progressivement rachetée par Danone depuis 2012. Elle garde donc encore cette réputation de proximité du palais<sup>14</sup>. L'origine du mot d'ordre de boycott n'a pu être retracée, mais le fait qu'il ait été largement suivi est traduit la large assise des revendications pour plus d'égalité au Maroc.

Selon le CESE, voici les faiblesses :

- La croissance économique n'est pas assez forte car pas assez de libéralisation de l'économie et des énergies. Il y a trop de rentiers et de concentration des pouvoirs économiques ;
- Il faut avoir un nouveau Pacte Social. Les corps intermédiaires (partis, syndicats) sont au plus bas niveau selon lui : ils ont un déficit de représentativité et ne sont pas soutenus par la population qui, d'ailleurs, s'en méfie. La question est donc : comment construire ce nouveau Pacte Social ?
- Le Maroc doit être plus régionaliste. Il faut se demander comment être plus actif sur le local, sur les territoires, ... Le Président prône une décentralisation des politiques publiques et une déconcentration du pouvoir de l'Etat ;
- Le système éducatif marocain est au plus bas. Il ne joue plus le rôle d'ascenseur social à cause, notamment, de l'arabisation de l'enseignement prônée par le PJD. 5% du PIB va dans l'enseignement : c'est trop selon lui à l'aune des retours concrets constatés. Comment développer et mieux valoriser le capital humain ?

---

<sup>11</sup> OCDE, *Examen multidimensionnel du Maroc. Volume 1. Évaluation initiale*, série Les voies de développement, OCDE, Paris, 2017.

<sup>12</sup> Mhaoud, Selma, *Les Champions nationaux, l'équation du développement au Maroc*, En toutes lettres, 2018.

<sup>13</sup> Conférence « L'équation du développement au Maroc : politique industrielle versus économie de rente ? », Iremmo, 8 juin 2018. <http://iremno.org/rencontres/controverses/lequation-developpement-maroc-politique-industrielle-versus-economie-de-rente/>

<sup>14</sup> « Maroc : mobilisations croissantes pour la justice sociale », par N. Janne D'Othée, CNCD-11.11.11, 21/08/2018. <https://www.cncd.be/maroc-mobilisations-croissantes-justice-sociale>

- Les femmes sont encore trop exclues du monde économique. En tant que majorité (plus de 50% de la population) elles doivent davantage être incluses dans le fonctionnement économique du pays.

## Inégalités territoriales

Le développement marocain reste également limité à ce que le Maréchal Liautey, premier résident général de France au Maroc, appelait le « Maroc utile », celui des côtes et des plaines, par opposition au « Maroc inutile » des montagnes et du désert. Les mouvements de protestation nés ces dernières années dans le Rif ou dans les régions de Zagora, Jerada sont l'expression de l'abandon de ces régions par le pouvoir marocain<sup>15</sup>.

Le 28 octobre 2016 à Al Hoceima, la mort de Mohcine Fikri<sup>16</sup>, marchand de poisson de 31 ans, broyé dans une benne à ordures, enclenche un large mouvement de contestation. Baptisé « Hirak » (« mouvement ») du Rif, celui-ci porte des revendications sociales assez basiques parmi lesquelles la lutte contre la corruption, la construction d'un centre oncologique, d'hôpitaux et d'universités, ainsi que la démilitarisation de la région.

Un plan de développement avait été lancé par le roi en 2015, baptisé « Al Hoceima, phare de la Méditerranée », sans que la population ne puisse en voir les bénéfices<sup>17</sup>. Il semble fréquent que de tels grands projets soient annoncés, concentrant les efforts sur la communication autour de leur lancement sans porter d'attention à leur mise en œuvre subséquente<sup>18</sup>. Ces projets sont par ailleurs ceux du roi qui n'inclut pas les ministres compétents dans leur conception mais exige d'eux qu'ils les mettent en œuvre. Comme seule réponse au Hirak du Rif, le roi a donc commandé une évaluation de la mise en œuvre du projet et simplement limogé les quatre ministres qu'il jugeait responsables, une réponse loin de répondre aux attentes des manifestants.

Après avoir laissé faire le mouvement de contestation dans le Rif pendant plusieurs mois, le gouvernement décide finalement d'intervenir le vendredi 26 mai suite à l'interruption d'un prêche par le militant Nasser Zefzafi. Celui-ci accuse alors l'imam d'utiliser sa tribune à des fins politiques, afin de critiquer et d'affaiblir le Hirak, répondant ainsi aux exigences du Makhzen (expression du langage courant désignant l'État marocain et les institutions régaliennes marocaines). Il sera arrêté trois jours plus tard. Environ 450 personnes furent ainsi arrêtées lors de l'été 2017. Ce n'est qu'un an plus tard, en juin dernier, que la sentence a fini par tomber pour 54 militants du Hirak encore en prison. Certains uniquement accusés d'avoir participé à une manifestation non autorisée sont condamnés à 2 ans de prison. Les leaders, dont Zefzafi, écotent quant à eux de peines de 20 ans de réclusion pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch<sup>19</sup>, corroboré par une expertise médico-légale du très officiel Conseil National des Droits de l'Homme, a établi que certains aveux des militants du Rif avaient été obtenus sous la pression, voire sous la torture.

Le Hirak du Rif a été suivi de nombreux autres mouvements dans les régions périphériques comme Jerada ou Zagora, mais aussi dans une moindre mesure à Errachidia, Tinghir, Ouarzazate, Outat

<sup>15</sup> La plupart des informations sont ici reprises de : « Maroc : mobilisations croissantes pour la justice sociale », par N. Janne D'Othée, CNCD-11.11.11, 21/08/2018. <https://www.cncd.be/maroc-mobilisations-croissantes-justice-sociale>

<sup>16</sup> « Maroc - Mort de Mohcine Fikri : "On ne sait plus à quel saint se vouer" sur Le Point, 4/11/2016. [https://www.lepoint.fr/afrique/maroc-mort-de-mohcine-fikri-on-ne-sait-plus-a-quel-saint-se-vouer-03-11-2016-2080504\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/maroc-mort-de-mohcine-fikri-on-ne-sait-plus-a-quel-saint-se-vouer-03-11-2016-2080504_3826.php)

<sup>17</sup> « La crise du Rif révélatrice de l'échec du développement au Maroc » par Reda Zaireg sur *Orient XXI*, 2/1/2018.

<sup>18</sup> Conférence de l'Iremmo, 8 juin 2018, op. cit.

<sup>19</sup> « Maroc : Le roi ignore des preuves de violences policières », Human Rights Watch, 5/9/2017. <https://www.hrw.org/fr/news/2017/09/05/maroc-le-roi-ignore-des-preuves-de-violences-policieres>

El-Haj, Fqih Bensalah, Khouribga, Tan-Tan. A Zagora<sup>20</sup>, dans le sud du Maroc, les manifestants se plaignent du manque d'eau et en imputent la faute à la culture de la pastèque favorisée par le Ministère de l'agriculture dans la région et qui privilégie en outre les grandes exploitations. Dans la région minière de Jerada<sup>21</sup>, situé dans le nord-est du Maroc près de la frontière avec l'Algérie, deux frères sont morts dans le puits d'une mine de charbon le 22 décembre 2017, entraînant des manifestations de masse. Le même constat y est fait d'un manque d'opportunités économiques dû à un délaissement de la région par le pouvoir central. Le manque d'emplois force par conséquent les jeunes à risquer leurs vies dans des mines pourtant fermées depuis 1990.

Les récents mouvements de protestation sociale sont également les suites logiques du mouvement du 20 février. Celui-ci avait également pour revendication la fin de l'omnipotence du roi ainsi que de la concentration du pouvoir économique dans les mains de proches de la couronne. Mais alors que la contestation portée par le mouvement du 20 février était restée cantonnée aux grandes villes du pays, la contestation sociale semble aujourd'hui portée depuis la périphérie oubliée par le gouvernement marocain.

### Manque d'opportunités pour la jeunesse

Un récent rapport du Conseil économique social et environnemental marocain souligne les problèmes aujourd'hui rencontrés par la jeunesse marocaine. Souvent au cœur de l'actualité (mobilisations sociales, migrations...), elle n'a pas pu profiter de la croissance économique des dernières années n'ayant accès ni à des emplois décents, ni à une éducation ou à des soins de santé de qualité<sup>22</sup>.

Le taux de Marocains qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études s'élève à 29 % selon le Haut-Commissariat au Plan. Selon le Centre d'Etudes Sociales, Economiques et Managériales (CESEM), ce taux s'élève à 35.4% de la population marocaine âgée entre 15 et 29 ans, soit près de 2,7 millions de femmes et d'hommes sans aucune perspective d'avenir.

Selon Younes Dardour de l'association AJR rencontré à Casablanca, 66 % des jeunes Marocains veulent migrer pour trouver un travail ailleurs, 56% veulent migrer pour avoir de meilleures conditions de vie. Il souligne aussi que la plupart des manifestants dans les récents mouvements de protestation sociale sont des jeunes. Leur participation à la vie civique est par contre très faible avec seulement 1% des jeunes qui adhèrent à un parti politique ou à un syndicat.

Le 27 avril 2018, le gouvernement marocain a lancé le plan national *Moumk'in* (qui signifie « possible » en arabe). Il impliquera quatre ministères ainsi que la confédération patronale CGEM et l'Association des régions du Maroc (ARM). L'objectif de ce plan est de créer 1,2 million d'emplois d'ici à 2021. Il vise aussi à trouver des passerelles entre le système éducatif et le monde du travail, notamment via la promotion de stages et de l'entrepreneuriat<sup>23</sup>. Mais les critiques de ce plan se sont vite fait entendre, notamment de la part de la Présidente de CGEM, Miriem Bensalah Chaqroun, qui souligne qu'il s'agit de créer 300.000 emplois par an, un chiffre jamais atteint les vingt dernières années<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> « Dans le Sud marocain, des « manifestations de la soif » contre les pénuries d'eau », Le Monde, 13/10/2017.

<sup>21</sup> « Maroc : manifestations à Jerada après de nouveaux décès dans les "mines de la mort" », sur la chaîne Youtube de France 24, 27 décembre 2017.

<sup>22</sup> « Jeunesse du Maroc: Le CESE appelle à réagir aux difficultés par une nouvelle initiative », par Leïla Hallaoui, dans *Huffpost Maghreb*, 9 août 2018. [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/jeunesse-du-maroc-le-ces-appelle-a-reagir-aux-difficultes-par-une-nouvelle-initiative\\_mg\\_5b6c134ae4b0ae32af957510](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/jeunesse-du-maroc-le-ces-appelle-a-reagir-aux-difficultes-par-une-nouvelle-initiative_mg_5b6c134ae4b0ae32af957510).

<sup>23</sup> « Maroc : Moumk'in, mode d'emploi pour baisser le chômage des jeunes », par Fahd Iraqi dans *Jeune Afrique*, 3 août 2018 <https://www.jeuneafrique.com/mag/607376/societe/maroc-moumkin-mode-demploi-pour-baisser-le-chomage-des-jeunes/>

<sup>24</sup> « Emploi: Un plan «trop ambitieux» », par par Mohamed Ali Mrabi, dans *L'Economiste*, 30 avril 2018. <https://leconomiste.com/article/1027623-emploi-un-plan-trop-ambitieux>

Quatre mois après le lancement du plan Moumk'in, le gouvernement a fait adopter une loi pour la réinstauration du service militaire obligatoire pour les 18-25 ans. Selon le roi, une telle mesure permettra « d'améliorer l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et sociale et renforcer le patriotisme auprès des jeunes ». D'après les analyses, il s'agit davantage d'une mesure pour endiguer les mouvements pour plus de justice sociale qui sont pour la plupart portés par des jeunes. Certains soulignent dès lors que si l'objectif du roi était de mieux intégrer les jeunes, ce budget aurait pu être investi dans les services sociaux de base au lieu de l'être dans le service militaire<sup>25</sup>.

### Système éducatif défaillant

Le phénomène des « diplômés chômeurs » est sans doute le plus prégnant. Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) révèle ainsi que 43,2% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont au chômage. Et le chômage touche particulièrement les diplômés avec 17,2%, dont 14% pour les diplômés de niveau moyen et 23% pour les diplômés du niveau supérieur. Diplômés, mais pas assez qualifiés, ces jeunes pâttissent à la fois des défaillances du système éducatif et de son manque d'adéquation avec le marché de l'emploi. Ils manifestent régulièrement dans les rues de Rabat pour réclamer un emploi dans la fonction publique<sup>26</sup>.

Le système éducatif marocain est en effet défaillant. 32% de la population marocaine est analphabète, dont deux tiers de femmes et ce malgré 25% budget de l'Etat allant dans l'éducation. Le taux d'analphabétisme des femmes atteint 60.4 % dans les zones rurales. Les classes favorisées se tournent de plus en plus vers l'enseignement privé, qui représente 14,2% de l'offre pédagogique, créant une situation d'éducation à deux vitesses, une pour les riches, une pour les pauvres<sup>27</sup>. Une nouvelle loi-cadre sur l'enseignement est actuellement en débat au Parlement marocain, mais suscite de fortes polémiques, notamment autour de la place de la langue arabe dans l'enseignement<sup>28</sup>.

### Un marché du travail défaillant<sup>29</sup>

Le marché du travail est traversé par trois tendances majeures :

- **Un fort chômage des jeunes** : les taux de chômage des jeunes urbains atteint 42.8 % ; ils ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation professionnelle ;
- **L'exclusion des femmes du marché du travail** : seulement 22.4 % des femmes participent au marché du travail ;
- **La prépondérance de l'informalité et des formes précaires d'emploi** : environ 80 % des emplois sont informels

Les deux tiers de la population active ne sont pas couverts par un régime de pension et près de la moitié de la population active ne bénéficie pas d'une couverture médicale.

---

<sup>25</sup> « Retour du service militaire obligatoire au Maroc: "Franchement, combien de Belgo-Marocains voudraient y aller?" » sur RTBF, 25 août 2018.

<sup>26</sup> « Au Maroc, les diplômés sont les plus touchés par le chômage », VoaAfrique, 27 février 2019 <https://www.voaafrique.com/a/au-maroc-les-dipl%C3%B4m%C3%A9s-sont-les-plus-touch%C3%A9s-par-le-ch%C3%B4mage/4806157.html>

<sup>27</sup> « L'éducation marocaine "en danger" », dans L'Obs, 3 mars 2017. <https://www.nouvelobs.com/societe/20170303.AFP8615/l-education-marocaine-en-danger.html>

<sup>28</sup> « Loi-cadre sur l'enseignement: un débat chaud attendu au Parlement » sur Médias24, 2 janvier 2019. <https://www.medias24.com/MAROC/NATION/POLITIQUE/188828-Loi-cadre-sur-l-enseignement-un-debat-chaud-attendu-au-Parlement.html>

<sup>29</sup> *un Maroc égalitaire une taxation juste* OXFAM [https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file\\_attachments/rapport\\_oxfam\\_2019\\_un\\_maroc\\_eegalitaire\\_une\\_taxation\\_juste.pdf](https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rapport_oxfam_2019_un_maroc_eegalitaire_une_taxation_juste.pdf)

## Libre-échange à tout prix

Depuis 1983 et le Programme d'Ajustement Structurel imposé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, le Maroc s'ouvre au commerce extérieur. En 1996, un accord d'association est signé avec l'UE qui libéralise le commerce sur les produits industriels et agricoles. En 2012, un accord supplémentaire sur les produits agricoles et de pêche est signé entre l'UE et le Maroc, mais un recours contre cet accord est introduit par le Front Polisario auprès de la Cour de Justice de l'UE, parce qu'il englobe de facto les produits agricoles du Sahara occidental occupé. Or l'UE ne reconnaît pas la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. La Cour rend son avis en 2016 et conclut que cet accord ne peut en effet s'appliquer au territoire du Sahara occidental. La décision de la CJUE entraîne un blocage des négociations sur un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en cours depuis mars 2013<sup>30</sup>.

Deux autres arrêts du même genre seront rendus, concernant un accord de pêche entre l'UE et le Maroc et un sur la coopération aérienne. Au lieu d'exclure le Sahara occidental de l'accord, l'UE a négocié une extension de l'accord au territoire du Sahara occidental, en marchant ouvertement sur la décision de la Cour<sup>31</sup>. Cet arrangement entre l'UE et le Maroc avait entre autres pour but de débloquent les négociations sur l'ALECA. La cheffe de la délégation, Claudia Wiedey, a en effet rapidement annoncé l'intention de l'UE de relancer les négociations le plus rapidement possible<sup>32</sup>. Aucune évaluation approfondie de l'Accord d'Association n'a pourtant été menée à ce jour. La société civile marocaine n'a par ailleurs jamais été consultée dans le cadre des négociations de l'ALECA, alors qu'elle l'est – très imparfaitement – dans le cadre de la négociation de l'ALECA UE-Tunisie.

Même si l'UE reste le principal partenaire commercial du Maroc, quelque 55 accords de libre-échange sont actuellement en vigueur au Maroc, dont un signé avec les Etats-Unis en 2006. L'association ATTAC-CADTM Maroc rencontrée lors de notre mission travaille en priorité sur l'impact de ces accords de libre-échange<sup>33</sup>. Selon eux, tous les accords de libre-échange sont déficitaires, et renforcent dès lors l'endettement public du Maroc<sup>34</sup>. L'afflux de produits subventionnés étrangers, qu'ils soient européens ou américains, détruisent le tissu productif marocain et aggravent la crise sociale dans le pays. Le Réseau marocain pour le droit à la santé dénonce quant à lui l'impact négatif de ces accords sur l'accès aux médicaments génériques, étant donné le renforcement des droits de propriété intellectuelle (DPI) qu'ils comprennent.

## Les défis de la Fiscalité au Maroc

En revenant sur l'information donnée par les syndicats comme quoi seules 2% des entreprises paient leurs impôts, le Président du CESE confirme ce chiffre. Il précise que 80% de l'ISOC sont payés par seulement 0,8% des entreprises privées. Donc, effectivement, 2 à 3% des entreprises seulement paient leurs impôts ...

Il admet qu'il y a une course nationale à la fraude et à l'évasion fiscale. Il n'y a aucun civisme fiscal ... pourquoi ? Selon le Président, c'est parce qu'il y a une perte de confiance dans la vertu du « Système » :

<sup>30</sup> Cermak, Michel, *Face aux révolutions arabes, le business as usual européen*, CNCD-11.11.11, Point Sud n°7, mars 2013.

<sup>31</sup> « Accords UE-Maroc : les droits humains foulés aux pieds », par N. Janne d'Othée, *CNCD-11.11.11*, 11 février 2019.

<sup>32</sup> « Maroc-UE. Le décryptage de l'ambassadrice de l'UE à Rabat » sur le site du Service Européen d'Action Extérieure, 29 janvier 2019.

[https://eeas.europa.eu/delegations/morocco\\_fr/57325/Maroc-UE.%20Le%20d%C3%A9cryptage%20de%20l%27ambassadrice%20de%20l%E2%80%99UE%20C3%A0%20Rabat](https://eeas.europa.eu/delegations/morocco_fr/57325/Maroc-UE.%20Le%20d%C3%A9cryptage%20de%20l%27ambassadrice%20de%20l%E2%80%99UE%20C3%A0%20Rabat)

<sup>33</sup> Voir *Accord de libre-échange, des accords coloniaux contre les peuples. Analyse des accords de libre-échange liant l'Union européenne et le Maroc*, éd. ATTAC-CADTM Maroc, avril 2015, 109 p.

<sup>34</sup> Observatoire tunisien de l'Economie, « Désaccord sur le libre-échange entre le Maroc et l'UE », Note analytique par Ouns Messaadi, 14 mars 2016. [https://www.economie-tunisie.org/sites/default/files/na\\_aleca\\_maroc.pdf](https://www.economie-tunisie.org/sites/default/files/na_aleca_maroc.pdf)

il y a trop de passe-droits et l'économie de rente prend trop d'importance. Il revient sur son idée d'un nouveau Pacte Social qui répondrait à cette question : « Que me donne concrètement l'Etat contre ma contribution fiscale ? ». Cette question est souvent posée et les autorités n'ont encore donné aucune réponse satisfaisante. La sensibilisation à un patriotisme fiscal est au point mort.

Pour finir son intervention, le Président présente les caractéristiques principales de la réforme fiscale nécessaire et souhaitable selon lui :

- Priorité à la croissance économique
- Une équité totale entre acteurs du monde économique marocain
- Il ne faut plus de niches fiscales qui favorisent un secteur par rapport aux autres
- Il faut taxer le patrimoine non productif
- Il faut davantage taxer les signes ostentatoires de richesse en mettant une TVA à 30% pour les produits de grand luxe
- Il faut imposer les droits de succession en se basant sur l'argumentation suivante : dès lors que tu n'es pas à l'origine de la Valeur Ajoutée créée, la taxation doit être plus importante (tu ne mérites pas cette non-taxation). Cette taxation supérieure doit également être appliquée à l'Etat s'il n'est pas créateur lui-même de la Valeur Ajoutée.

## Situation des droits humains

### Etat et espace de la société civile

La société civile marocaine a fait face ces dernières années à deux tournants. Le premier a été la création de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) en mai 2005. Plus de 37 milliards de dirhams marocains (soit 3,4 milliards d'euros) ont été investis en treize ans dans ce programme qui a permis la mise en œuvre de 44 477 projets, 12 777 actions, 8 800 activités génératrices de revenus pour plus de 10 millions de bénéficiaires. Ce programme a été initié par le roi Mohammed VI dans une volonté d'endiguer la pauvreté dans le pays. Si le taux de pauvreté a effectivement reculé ces dernières années, l'INDH a plus investi dans les infrastructures que dans le capital humain. Elle a contribué à l'émergence de nouvelles organisations de la société civile et à la constitution d'un tissu associatif qui manque d'homogénéité avec aussi bien une nouvelle génération d'associations dynamiques que des associations à faible valeur ajoutée et peu compétentes. De 4000 dans les années 90, le nombre d'associations est monté à 47 000 en 2007 et 120.000 en 2018<sup>35</sup>. Selon Khadija Ryadi, lauréate 2013 du prix des droits de l'homme des Nations unies et ancienne présidente de l'AMDH, rencontrée à Rabat lors de notre mission, l'INDH a contribué à noyer les organisations ayant une réelle base sociale au milieu d'une multitude d'organisations, dont de nombreuses « coquilles vides » et peu d'organisations critiques.

C'est la conclusion à laquelle arrivent également deux chercheurs, Mustapha El Mnasfi, doctorant au Centre Jacques Berque, dans une étude consacrée aux effets de l'INDH sur la participation citoyenne en milieu urbain, et Ibtissam El Rhali, doctorante à l'université Mohammed V de Rabat, dans une étude sur la lutte contre la pauvreté au Maroc. Selon eux, l'INDH est davantage un instrument de contrôle, visant à dépolitiser la société civile et à éviter les conflits sociaux. Par ailleurs, la gestion participative et décentralisée semble davantage théorique, étant donné que les pouvoirs locaux suivent systématiquement les orientations du pouvoir central<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> « Les ONG, acteurs phares du développement humain au Maroc », *Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc (CFCIM)*, 3 juillet 2018 <http://www.cfcim.org/magazine/46189>

<sup>36</sup> « Associatif : Quand l'INDH tue l'initiative », *Tel Quel*, 19 novembre 2013. [https://telquel.ma/2013/11/19/associatif-quand-lindh-tue-linitiative\\_9610/?utm\\_source=tq&utm\\_medium=normal\\_post](https://telquel.ma/2013/11/19/associatif-quand-lindh-tue-linitiative_9610/?utm_source=tq&utm_medium=normal_post)

Le deuxième tournant a été celui de 2011, mené par le Mouvement du 20 février. Dans la foulée des printemps arabes, ce mouvement a engendré un renforcement des voix critiques au régime. Le Makhzen a tenté de répondre aux revendications du mouvement par l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2011, mais sans répondre aux demandes fondamentales du mouvement. Et dès le mouvement du 20 février affaibli, le régime a durci sa réponse. La situation des droits humains est aujourd'hui mauvaise au Maroc, certaines voix disant même regretter le règne d'Hassan II<sup>37</sup>.

### Liberté d'association et de manifester pacifiquement

Plusieurs interlocuteurs durant notre mission ont témoigné de difficultés de plus en plus grandes à recevoir des récépissés pour les organisations de la société civile critiques du pouvoir. L'AMDH fait partie de ces organisations. Les entraves aux procédures d'enregistrement ou l'absence d'obtention de récépissé de certaines associations empêchent leur existence juridique, leur accès à un compte bancaire, à des financements, à des locaux ou à la justice. Par ailleurs, l'accès à des financements est d'autant plus compliqué que depuis mars 2017, une nouvelle législation passée dans le cadre de la lutte anti-terroriste oblige désormais les bailleurs internationaux à avertir le Ministère des Affaires étrangères avant d'effectuer des versements à des organisations marocaines<sup>38</sup>.

Ayant des positions souvent considérées comme radicales sur certains sujets tabous comme le pouvoir du roi, la religion ou le Sahara occidental, l'Association Marocaine des Droits de l'homme est régulièrement visée par des entraves à ses actions de la part du pouvoir marocain. Plus récemment, l'association Racines, une association culturelle de Casablanca, a quant à elle été dissoute pour avoir prêté ses locaux à l'émission « 1 Dîner 2 Cons » durant laquelle la politique du roi a été critiquée<sup>39</sup>. Les organisations ciblées par ces mesures de répression se sont organisées en un Réseau des associations victimes d'interdiction (RAVI) qui recense ces entraves<sup>40</sup>.

Le droit de manifester pacifiquement a par ailleurs été sujet de violations dans les différentes régions du Maroc où sont nés des mouvements de protestation sociale. Les arrestations et les peines iniques imposées par la justice marocaine aux manifestants du Hirak du Rif sont l'expression d'un climat de plus en plus sombre pour les droits humains au Maroc.

### Liberté d'expression et liberté de presse

En 2019, Reporters sans frontières classe le Maroc en 135<sup>e</sup> place sur 180. La liberté de la presse est en effet en danger au Maroc. En 2018, les autorités marocaines ont empêché le travail des journalistes marocains et internationaux dans la couverture du Hirak du Rif ou du sujet de plus en plus tabou des migrations<sup>41</sup>. Des procès ont été intentés, certains journalistes sont également en prison ou ont écopé d'amendes. Huit journalistes et blogueurs ont ainsi été arrêtés et inculpés pour avoir pris fait et cause pour les manifestants du Rif<sup>42</sup>.

---

<sup>37</sup> « Feu la liberté d'expression au Maroc », par Ilhem Rachidi, *Orient XXI*, 26 juin 2018. <https://orientxxi.info/magazine/feu-la-liberte-d-expression-au-maroc,2520>

<sup>38</sup> « Maroc : victimes d'attaques croissantes, des associations des droits humains progressivement muselées », *FIDH & OMCT*, 24 janvier 2018. <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/maroc-victimes-d-attaques-croissantes-des-associations-des-droits>

<sup>39</sup> « Maroc : Renoncer à dissoudre une association culturelle », Human Rights Watch, 18 janvier 2019. <https://www.hrw.org/fr/news/2019/01/18/maroc-renoncer-dissoudre-une-association-culturelle>

<sup>40</sup> « Contre les interdictions, un réseau d'associations se prépare à des sit-in dans tout le Maroc », par Leïla Hallaoui, Huffpost Maghreb [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/contre-les-interdictions-un-reseau-d-associations-se-prepare-a-des-sit-in-dans-tout-le-maroc mg\\_5b30f940e4b00295f15f2178](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/contre-les-interdictions-un-reseau-d-associations-se-prepare-a-des-sit-in-dans-tout-le-maroc mg_5b30f940e4b00295f15f2178)

<sup>41</sup> Voir page « Maroc/Sahara Occidental » sur le site de Reporters sans frontières : <https://rsf.org/fr/maroc-sahara-occidental>

<sup>42</sup> *Etat des droits humains et des libertés dans la région maghrébine au cours de l'année 2017*, réd. Paoline Mailhard, CMODH, 2017.



La liberté d'expression est également en danger au Maroc. Soufian al-Nguad, un Marocain de 29 ans est ainsi été condamné à 2 ans de prison pour avoir appelé à participer à une manifestation non autorisée suite à la mort d'une migrante causée par les gardes côtes marocains. Selon Sarah Leah Whitson, directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch, « *Ce verdict inique n'est que la dernière illustration de l'intolérance grandissante du Maroc vis-à-vis des manifestations pacifiques. À chaque fois que la colère sociale gronde, les autorités se hâtent de désigner comme boucs émissaires des activistes qui ont osé les défier, puis de les jeter en prison pour intimider tous les autres.*<sup>43</sup> ».

Le rapport « Les Yeux du pouvoir » publié par l'ONG Transparency International et l'Association pour les droits numériques (ADN) met en outre en lumière l'appareil de surveillance mis en place par le pouvoir marocain sur Internet<sup>44</sup>. Dans un tel contexte, le travail de la société civile marocaine devient de plus en plus difficile. « *En 2011, c'était le moment de la liberté ! On se sent étouffer par rapport à 2011. On se sent surveillé tout le temps, on sent la pression* », souligne Khadija Ryadi, interviewée par Orient XXI<sup>45</sup>.

## Droits des femmes

Même si de timides avancées avaient vu le jour à la fin du règne d'Hassan II, l'arrivée de Mohammed VI au pouvoir a été un réel momentum pour faire avancer les droits des femmes au Maroc. Une Commission spéciale sera mise en place pour travailler à une réforme de la Moudawana, le code de la famille marocain. Ce travail aboutit en 2004 à un consensus, auquel même le PJD souscrit, autour de certaines avancées : co-responsabilité des époux dans le mariage, consentement mutuel pour le divorce, possibilité d'attendre 18 ans pour se marier avec la personne de son choix<sup>46</sup>. Selon Zahra Zaoui<sup>47</sup>, membre du CESE marocain, il s'agissait à l'époque d'une « révolution tranquille » mais qui est aujourd'hui malheureusement dépassée, et qui n'a jamais réussi à faire changer les mentalités. En 2015, le Maroc a ratifié la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En août 2017, la vidéo d'une jeune femme agressée par un groupe d'adolescents dans un bus à Casablanca avait relancé le débat sur les violences faites aux femmes. Les associations de lutte pour les droits des femmes dénoncent une véritable « culture du viol » dans le pays<sup>48</sup>. Pour y répondre, la loi 103-13 relative à la lutte contre la violence envers les femmes est adoptée le 14 février 2018 et entrée en vigueur le 12 septembre qui suit. Mais les voix sont nombreuses qui dénoncent un texte trop conservateur, laissant une « large marge d'impunité » pour les violeurs. La loi ne pénalise par exemple pas le viol conjugal. Par ailleurs, l'accompagnement et la protection de la victime de violences n'est pas assez pris en compte<sup>49</sup>. La loi ne prend en outre en compte que les violences physiques, oubliant les formes de violences économiques qui sont pourtant importantes au Maroc. Certaines familles

---

<sup>43</sup> « Maroc : Libérez un citoyen qui n'a fait que s'exprimer sur Facebook », Human Rights Watch, 8 février 2019. <https://www.hrw.org/fr/news/2019/02/08/maroc-liberez-un-citoyen-qui-na-fait-que-sexprimer-sur-facebook>

<sup>44</sup> *Les yeux du pouvoir. Rencontres avec des citoyens marocains sous surveillance*, Transparency International et ADN, 2015. <https://privacyinternational.org/sites/default/files/2018-02/Les%20Yeux%20du%20Pouvoir.pdf>

<sup>45</sup> « Feu la liberté d'expression au Maroc », par Ilhem Rachidi, *Orient XXI*, 26 juin 2018. <https://orientxxi.info/magazine/feu-la-liberte-d-expression-au-maroc,2520>

<sup>46</sup> « Récit. Voici pourquoi il faut une nouvelle réforme de la Moudawana », Opinion par Naceureddine Elafrite, *Medias 24*, 8 mars 2019. <https://www.medias24.com/recit-voici-pourquoi-il-faut-une-nouvelle-reforme-de-la-moudawana-692.html>

<sup>47</sup> Rencontre à Rabat le 26 mars 2019, dans le cadre de la mission CWBCL.

<sup>48</sup> *Etat des droits humains et des libertés dans la région maghrébine au cours de l'année 2017*, réd. Paoline Mailhard, CMODH, 2017.

<sup>49</sup> « La loi 103-13 contre les violences faites aux femmes entre (enfin) en vigueur », *Huffpost Maghreb*, 12 septembre 2018. [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/la-loi-103-13-contre-les-violences-faites-aux-femmes-entre-enfin-en-vigueur\\_mg\\_5b9940cee4b0cf7b0045bdeb](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/la-loi-103-13-contre-les-violences-faites-aux-femmes-entre-enfin-en-vigueur_mg_5b9940cee4b0cf7b0045bdeb)

pauvres se retrouvent ainsi contraintes de vendre leurs filles ou à les priver de l'école afin de contribuer au revenu de la famille. Tout comme pour la *Moudawana*, il est donc important pour les associations marocaines de lutte pour les droits de femmes de travailler sur l'esprit du texte et sur les mentalités. Le Maroc est en effet sans cesse tiraillé entre la religion et les valeurs nationales, conservatrices, et le respect des droits humains tel que garanti par les conventions internationales qu'il a signées. Cette dualité se reflète bien dans l'article 19 de la Constitution de 2011 qui garantit l'égalité entre les femmes et les hommes, mais « dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume ».

## Egalité de genre et Justice

Les lois et le Code de la famille ont été réformés. Ces textes sont bons, modernes et progressistes. Le roi est plus ouvert sur ces questions que ne l'était son père et cela se ressent. Cependant, si ces textes sont bons, leur application n'en demeure pas moins chaotique : la magistrature reste très conservatrice et la jurisprudence reste dès lors elle-même conservatrice et traditionnelle. Quel que soit le genre du juge, le jugement rendu ne tient pas compte de l'ensemble des nouveaux textes. Et cette persistance conservatrice touche aussi les citoyen.ne.s : Un exemple parlant : le texte sur la co-responsabilité des époux n'est pas compris de la même manière pour tous les ménages ... Le mariage des mineurs est un autre enjeu important vu son ampleur : 25.000 mariages forcés des mineurs en 2018.

Selon Zahra Zaoui, le principal obstacle pour le Progrès social est que la Maroc se retrouve dans une dualité difficilement compatible : religion (exacerbée par l'arrivée du PJD) versus les conventions Internationales auxquelles le Maroc a adhéré.

La loi contre les violences multiples (physique, psychique, économique et sexuelle) récemment adoptée constitue un autre enjeu. Les types de violence ne sont pas bien définis et ne devraient pas rester cantonnés aux conflits conjugaux comme c'était le cas. C'est beaucoup plus large : violences multiples et systémiques. L'Université de Oujda est impliquée dans ce projet via le lancement et l'analyse d'un concours à destination des étudiant.e.s à propos de vidéos sur la violence. Les écoles et collègues sont également visés pour développer la masculinité positive auprès de élèves et des enseignant.e.s. Ce sont souvent ces derniers qui posent le plus de problèmes au développement de valeurs modernes d'égalité des genres car ils ne sont eux-mêmes pas sensibilisés, ou parce qu'ils n'ont simplement pas le droit de diffuser d'autres opinions que celles du programme officiel conservateur. L'école doit apprendre le droit de la famille et pas la Charia. La Constitution consacre l'égalité mais pas l'application du droit de la famille. Pour mener ce projet et atteindre les objectifs, madame Zaoui a procédé par benchmarking des bonnes pratiques et par des études de Droits Comparés.

D'autres lois, comme la loi 19-12 relative au travail domestique adoptée en 2018 ou la loi votée en 2016 visant à réglementer le travail des "petites bonnes" et qui définit notamment un salaire minimum fixé à 60% du SMIG, soit 1543 dirhams par mois continuent à ne pas être complètement effectives.

Plusieurs dizaines de milliers de fillettes de 8 à 15 ans continuent à être exploitées comme domestiques au Maroc. Cette forme de traite humaine est due à la grande précarité de certains parents qui, incapables de subvenir aux besoins de leur enfants, se retrouvent contraints de donner leurs petites filles à des familles plus aisées, sans se préoccuper des conditions de cet accueil, afin de se décharger d'une bouche à nourrir et d'avoir un petit revenu supplémentaire pour pouvoir assurer la charge des autres enfants. Malgré la loi, les petites bonnes sont rarement en capacité de négocier de meilleures conditions, de faire valoir ce droit ou de dénoncer des abus.

Le prochain chantier sera celui sur l'égalité dans l'héritage, un combat qui s'avère d'ores et déjà difficile<sup>50</sup>.

## Droits des migrants et des réfugiés

Malgré les pressions internationales, le Maroc n'a pas encore adopté de loi relative à l'asile. C'est donc le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) qui jusqu'à présent enregistre les demandes d'asile et tient une liste des « réfugiés enregistrés ». Ces derniers reçoivent alors un document qui les protège du renvoi forcé dans leur pays.

En juin 2013, le Maroc a signé un Partenariat de mobilité avec l'Union européenne. Cet accord reprend la politique européenne d'externalisation, faisant peser le contrôle des routes migratoires sur ses pays voisins. Jusqu'ici, le Maroc accepte de temps en temps de réadmettre des ressortissants d'Etats tiers mais n'a pas pour autant signé un accord de réadmission avec l'Union européenne pour le faire systématiquement. Il a par contre signé un accord de réadmission avec l'Espagne qui est l'Etat membre de l'UE avec lequel il partage une frontière<sup>51</sup>.

Le pays est surtout un pays de transit pour les migrants subsahariens. Ceux-ci passent par le Maroc pour atteindre les enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla, voire pour rejoindre les Canaries depuis les côtes marocaines. Les faits violents et le racisme à l'égard de ces migrants sont fréquents. Les voix, notamment celle du Groupe antiracisme d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM), s'érigent de plus en plus pour dénoncer le traitement des migrants subsahariens par les forces de l'ordre, ainsi que le racisme ambiant<sup>52</sup>.

Le 10 septembre 2013, au lendemain de la publication du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sur les « Etrangers et droits de l'homme au Maroc », le roi a lancé des travaux pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique migratoire. Le 25 septembre 2013, le Maroc a ainsi ouvert un Bureau aux réfugiés et aux apatrides vers lequel le HCR commence par envoyer certains dossiers. Mais quelques mois plus tard, le HCR décide de se ressaisir de l'enregistrement des demandeurs d'asile vu le non-fonctionnement du bureau. La politique migratoire marocaine est basée sur l'intégration limitée de migrants sur son sol - deux campagnes de régularisation ont en effet été menées, une en 2014 et l'autre en 2017 -, accompagnée d'une répression de plus en plus dure vis-à-vis des migrants en situation illégale<sup>53</sup>. Selon le Ministère délégué chargé des MRE et des Affaires de la Migration, les opérations de régularisation ont permis à plus de 27.000 migrants (chiffres à vérifier) d'être régularisés. 85% des demandes de régularisation ont été acceptées. Les opérations de régularisation ont permis à 7300 enfants d'être scolarisés. Des associations de migrants ont participé aux commissions provinciales et préfectorales pour défendre les demandes de régularisation au côté d'associations Marocaines, du Conseil National des Droits de l'Homme et d'autres instances.

---

<sup>50</sup> « Maroc. Débat houleux sur l'égalité dans l'héritage », par Ilhem Rachidi, *Orient XXI*, 4 décembre 2018. <https://orientxxi.info/magazine/maroc-debat-houleux-sur-l-egalite-dans-l-heritage,2797>

<sup>51</sup> « L'Espagne ordonne le renvoi vers le Maroc des migrants qui ont forcé la clôture de Sebta », par Anaïs Lefébure, Huffpost Maghreb, 23 août 2018 [https://www.huffpostmaghreb.com/entry/lespagne-ordonne-le-renvoi-vers-le-maroc-des-migrants-qui-ont-force-la-cloture-de-sebta\\_mg\\_5b7eade1e4b0348585fe1de5](https://www.huffpostmaghreb.com/entry/lespagne-ordonne-le-renvoi-vers-le-maroc-des-migrants-qui-ont-force-la-cloture-de-sebta_mg_5b7eade1e4b0348585fe1de5)

<sup>52</sup> « Droits des migrants : quel cadre légal les autorités doivent-elles respecter ? », par Elsa Walter, Tel Quel, 25 octobre 2018. [https://telquel.ma/2018/10/25/droits-des-migrants-quel-cadre-legal-les-autorites-marocaines-doivent-elles-respecter\\_1615493/?utm\\_source=tq&utm\\_medium=normal\\_post](https://telquel.ma/2018/10/25/droits-des-migrants-quel-cadre-legal-les-autorites-marocaines-doivent-elles-respecter_1615493/?utm_source=tq&utm_medium=normal_post)

<sup>53</sup> « Sous la pression de l'Union européenne, le Maroc fait la chasse aux migrants », par Charlotte Bozonnet, *Le Monde*, 15 octobre 2018. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/15/sous-la-pression-de-l-union-europeenne-le-maroc-fait-la-chasse-aux-migrants\\_5369756\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/15/sous-la-pression-de-l-union-europeenne-le-maroc-fait-la-chasse-aux-migrants_5369756_3212.html) ; « Maroc : « La seule politique migratoire cohérente de l'Europe, c'est mettre la pression sur les pays de transit », par CH. Bozonnet, *Le Monde*, 2 novembre 2018 [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/02/maroc-la-seule-politique-migratoire-coherente-de-l-europe-c-est-mettre-la-pression-sur-les-pays-de-transit\\_5377982\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/02/maroc-la-seule-politique-migratoire-coherente-de-l-europe-c-est-mettre-la-pression-sur-les-pays-de-transit_5377982_3212.html)

**Pour aller plus loin :**

- HCP - Haut-Commissariat au plan : <https://www.hcp.ma/>
- CESE (Conseil économique social et environnemental) –  
Maroc : <http://www.ces.ma/Pages/Accueil.aspx>  
Président : <http://www.ces.ma/Pages/president.aspx>
- Paysage politique au Maroc : <http://www.bibliomonde.com/donnee/maroc-paysage-politique-53.html>
- Chronologie : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/86/PIRONET/14101>
- Rétrospective sur la politique migratoire du Maroc publiée en 2016 par le site d'information Yabiladi : <https://www.yabiladi.com/articles/details/49306/2012-2016-politique-migratoire-maroc.html>

## Paysage syndical

Au Maroc, la défense des droits des travailleurs est pour le moins ardue. Parmi les éléments d'explication figurent l'important morcellement du paysage syndical qui compte 28 organisations professionnelles. Notons également la forte politisation des syndicats marocains, seul l'UMT, premier syndicat marocain, n'étant pas issu d'un parti. Tous les autres ont été créés par des partis politiques, à partir de 1960, les principaux étant :

- **Union Marocaine du Travail (UMT)**, le syndicat historique, fondé en 1955 dans la clandestinité sous protectorat français et qui reste de tendance pluraliste ;
- **Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM)**, créée par le parti l'Istiqlal en 1960 suite à une scission avec l'UMT. L'UGTM est proche et même affiliée au parti de l'Istiqlal; sa tendance est donc monarchiste et conservatrice ;
- **Confédération Démocratique du Travail (CDT)**, créée par l'USFP en 1978 également suite à une scission au sein de l'UMT ;
- **L'Union Nationale des Travailleurs Marocains (UNTM)**, créée en 1976 et particulièrement présente dans le secteur de l'enseignement.

Une étude réalisée en 2015 a montré le peu de confiance des Marocains dans les organisations syndicales. Les raisons sont à trouver dans la faible démocratie intérieure, l'éclatement du champ syndical et la promiscuité entre le politique et les syndicats. Par conséquent, le taux de syndicalisation est aujourd'hui en chute libre, avec à peine 3,3 % des actifs occupés affiliés.

UMT, UGTM, CDT et UNTM sont les seules à être considérées comme les plus « représentatives » au niveau national, au sens du Code du Travail marocain. C'est-à-dire qu'elles ont obtenu au moins 6% du total des délégués élus dans les secteurs public et privé lors des dernières élections sociales (2015). Ce seuil de 6 % est difficile à atteindre car des travailleurs « sans appartenance syndicale » (SAS) peuvent se présenter aux élections sociales. Ils représentaient 48% des élus aux dernières élections contre 52% de délégués élus avec une appartenance syndicale revendiquée. Or, cette représentativité est vitale pour les organisations syndicales marocaines, car elle leur permet de bénéficier de subventions gouvernementales et de prendre part au « dialogue social ».

A ce titre, elles sont les seules autorisées à conclure des conventions collectives et sont membres des principaux organes de concertation marocains, à savoir le Conseil supérieur de la promotion de l'emploi, la Commission provinciale et de la Commission nationale d'enquête et de conciliation. Il s'agit d'organes de concertation tripartites présidés par le Ministre du travail ou son représentant et composés de représentants de l'administration, des organisations professionnelles des employeurs et des syndicats.

Côté patronal, la principale organisation est la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc). Elle ne représente pourtant que 27 à 28 % des entreprises marocaines. Les 70% d'employeurs restants relèvent en effet du travail informel et ne respectent tout simplement pas le code du travail marocain.

Dans le cadre de notre mission, nous avons la volonté d'organiser une rencontre avec l'UMT, l'UGTM et la CDT. L'UMT n'a toutefois pas souhaité répondre à nos sollicitations. La délégation a donc rencontré les représentants de l'UGTM et de la CDT le mardi 26 avril après-midi au siège de l'UGTM à Rabat. La proximité ou non de ces organisations syndicales avec le pouvoir est tangible. Cette

rencontre nous a permis de bien discerner les deux approches syndicales : entre une volonté de contre-pouvoir et une collaboration plus forte avec le régime.

Nos interlocuteurs syndicaux font pourtant ensemble le constat d'un manque de transparence et de démocratie au Maroc. Ils mettent notamment en doute le fait que le Ministère de l'Intérieur transmette les résultats réels des élections sociales. Enfin, ils soulignent que le pouvoir est en grande partie responsable du morcellement du paysage syndical (cf. « diviser pour mieux régner »). De même, malgré leur demande répétée, les syndicats restent confrontés au refus de remettre en question le système des SAS. Ce qui vise à les affaiblir davantage et donc diminue leur faculté de contre-pouvoir.

### Absence de dialogue social

Nos interlocuteurs tombent également d'accord sur un constat : l'absence de réel dialogue social et un blocage total depuis 2011. Au Maroc, il n'existe pas, dans le chef du Gouvernement, d'obligation de mener à bien un dialogue tripartite, celui-ci n'étant pas institutionnalisé. Lorsque les réunions sont malgré tout convoquées par le Ministre du travail ou son représentant, les échanges restent purement formels et n'aboutissent à aucune concrétisation. Le Gouvernement actuel, à majorité islamiste (PJD) et technocrate continue lui aussi de bloquer le dialogue social.

Or, les indicateurs socio-économiques sont inquiétants : avec une dette publique de près de 91 % de son PIB, le Maroc est sous le joug d'une politique d'austérité imposée par le FMI. Le gouvernement vient d'imposer une réforme de la caisse des retraites avec, à la clé, une diminution des pensions et l'augmentation de l'âge légal de départ à 63 ans (à peine en dessous de l'espérance de vie en bonne santé).

Nos interlocuteurs mettent également en avant leurs craintes relatives à la réforme de la Caisse de compensation. Il s'agit d'un outil de politique économique créé en 1941 qui vise à stabiliser le prix des produits dits « de base » (dont le sucre, la farine, le pétrole ou le gaz) via une politique de régulation et de blocage des prix. La réforme viserait surtout à recentrer cette politique d'aide vers les plus démunis car il semblerait que ce sont surtout les classes moyennes et aisées qui en bénéficient. La perspective de cette réforme inquiète toutefois car, si elle n'est pas suffisamment efficace et ciblée, cette réforme toucherait également de plein fouet les plus démunis.

Par ailleurs, le climat social général est tendu car les inégalités sociales ne cessent de se creuser. Ainsi, le SMIG (salaire minimum) ne s'élève qu'à 250€ par mois et le SMAG (salaire minimum dans l'agriculture) à 160€ par mois. Et ils ne sont pas appliqués par la majorité des entreprises car ces dernières relèvent de l'économie informelle. La fiscalité n'échappe pas à cette tendance : alors que les entreprises ne paient en moyenne que 2% d'impôts, les revenus des travailleurs sont taxés à entre 17% et 38% (fonctionnaires). De nombreux contribuables potentiels, principalement dans le secteur informel échappent à l'impôt sur le revenu, à savoir les commerçants, entrepreneurs, agriculteurs et professions libérales qui évoluent dans l'informel ou l'opacité par manque de contrôle.

Entre 2012 et 2017, suite au **Mouvement du 20 février**<sup>54</sup>, un front commun a été maintenu entre les principales organisations syndicales, toutefois sans unanimité quant à la volonté de maintenir la pression via des actions. En janvier 2019, des manifestations sont organisées par l'UMT et la CDT dans diverses villes afin de revendiquer la reprise d'un véritable dialogue social. En mars 2019, un mouvement de grande ampleur voit le jour pour défendre le statut des enseignants, avec trois jours de grève suivis par 90% des enseignants.

---

<sup>54</sup> « Les Marocains sont toujours aussi peu syndiqués » dans *Huffpost Maghreb*, 20 février 2017. [https://www.huffpostmaghreb.com/2017/02/20/marocains-syndicats\\_n\\_14879210.html](https://www.huffpostmaghreb.com/2017/02/20/marocains-syndicats_n_14879210.html)

<sup>54</sup> Printemps arabes et mouvements sociaux, Page XX du présent document

Fin avril, un accord social tripartite est conclu en accord avec les principaux syndicats à l'exception de la CDT. Cette dernière quitte la table des négociations et refuse d'approuver le projet d'accord, aux motifs :

- Que cet accord ne prévoit pas de revalorisation du SMIG ou du SMAG;
- Que le gouvernement continue de refuser de soumettre toutes les lois sociales au dialogue social;
- Qu'il refuse également de reprendre les termes de « dialogue et négociation » en lieu et place de « consultation » et ce, conformément à la Constitution marocaine et aux normes et recommandations de l'OIT ;
- Qu'il refuse de revoir l'impôt sur les revenus et d'envisager une exonération des pensions de retraites.

### Violation des droits des travailleurs et des libertés syndicales

Le travail syndical est non seulement compliqué en raison du morcellement du paysage syndical et de l'absence d'un véritable dialogue social mais les organisations syndicales sont également confrontées à des atteintes de plus en plus importantes contre les libertés syndicales. Il s'agit de la pression exercée par certains employeurs sur leurs travailleurs lors des élections sociales et les licenciements de délégués syndicaux sont de plus en plus fréquents.

Jusqu'à présent les différents recours introduits auprès de la Commission de l'application des Normes de l'Organisation Internationale du Travail (organe tripartite qui traite les plaintes pour violations des libertés syndicales) n'ont pas encore donné les effets escomptés.

Par ailleurs, sur tout le territoire marocain, le respect du code du travail reste davantage l'exception que la règle. Non seulement en raison de la prédominance du travail informel qui continue à échapper à toute obligation de protection des travailleurs et de l'insuffisance des moyens alloués à l'inspection du travail. Mais aussi parce que de nombreuses grandes entreprises sont aux mains d'anciens dignitaires ou militaires proches du régime. Elles sont alors des zones de non-droit où les inspecteurs du travail n'osent pas entrer. Par ailleurs, le contrôle effectif est également quasi impossible étant donné que le service d'inspection ne compte que quelque 300 inspecteurs pour l'ensemble du pays.

De même, nos interlocuteurs nous interpellent sur la quasi impunité dont bénéficient les multinationales implantées au Maroc, y compris celles ayant un lien avec la Belgique. Certaines zones économiques comme le port de Tanger seraient également des zones de non-droit. Leur arrivée sur le sol marocain est très recherchée et elles sont particulièrement choyées par le régime. À tel point qu'elles seraient autorisées à bafouer ouvertement le Code du Travail.

### **La zone franche de Tanger\***

*Petit tour d'horizon des droits accordés aux entreprises installées dans la zone franche.*

*Les entreprises installées dans la zone franche bénéficient d'avantages fiscaux, notamment :*

- Exonération de la taxe urbaine
- Exonération de l'impôt des patentes pour les immeubles et l'équipement nécessaire à la réalisation du projet d'investissement
- Exonération totale de l'impôt des sociétés (IS) pendant les 5 premiers exercices ; application au taux de 8,75% par la suite (à titre de comparaison, le régime de droit commun de l'IS prévoit un taux de 35%)
- Abattement de 80% de l'impôt général sur le revenu
- Exonération de la taxe de la participation à la solidarité nationale, appliquée sur les bénéficiaires et portant à 10% du total
- Exonération d'impôt sur les dividendes quand ils sont versés à des non-résidents et imposition à un taux de 7,5% pour ceux versés à des résidents
- Exonération de la TVA pour les entrées de produits en zone franche (hors zone franche, taux normal de 20% et taux réduits de 7%, 10% et 14%)

*Ces données sont à mettre en perspective avec la taille de la zone franche de Tanger :*

- + de 500 entreprises présentes en 2019
- + de 60000 emplois
- + de 30 secteurs d'activité représentés
- + de 7 milliards de dirhams investis depuis 1999

*Ce qui en fait la sixième zone franche à l'échelle mondiale*

*Par ailleurs, les entreprises sont issues de 35 pays, dont la Belgique, avec des entreprises telles que WIDEM Logistique et ZIYO Textiles. D'autres entreprises belges se sont installées précédemment et ont soit quitté la zone franche, soit changé de nom : ARTOPIEL*

*(tannage cuir de lapin), WIDEMAR Holding (services), ALUSOL (menuiserie aluminium), MOHDAVNOR (décorticage de crevettes), AMC Plastique (moulage de pièces en plastique), PUBLICTEL (services).*

*Il est cependant difficile de connaître actuellement et avec exactitude l'origine des capitaux servant à la création des entreprises présentes à Tanger.*

### **Respect du droit du travail et des conditions de travail**

**Droit d'organisation et taux d'affiliation syndicale :** Dans la pratique, les syndicats UGTM, CDT, UMT et UNTM relèvent des infractions multiples à la législation du travail, certaines étant constatées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone franche.

*Si le problème de l'application de certaines dispositions de la loi est général, il se pose avec plus d'acuité à l'intérieur de la zone, surtout en matière de libertés syndicales et de droit d'organisation - il faut rappeler ici le fait que le Maroc n'a toujours pas, en 2019, ratifié la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. De ce fait, les syndicats constatent que le niveau de syndicalisation à l'intérieur de la zone est faible. Ce dernier fluctue et la présence des syndicats n'est pas stable : des bureaux de syndicat se constituent et se dissolvent rapidement. Ainsi, en 2010, le taux de syndicalisation parmi les 48.000 salariés dans la zone franche de l'époque ne dépassait pas 5%.*

**Protection de la maternité :** Les syndicats dénoncent le non-respect récurrent de la réglementation protégeant la maternité dans la zone franche. Ainsi, les principales infractions constatées concernant la durée du congé de maternité (de 14 semaines minimum, jusqu'à 22 semaines en cas de complications) et l'interdiction de licenciement pendant la grossesse et les 14 semaines suivant l'accouchement. Certaines femmes enceintes ont en effet subi des pressions de la part des agents de maîtrise pour quitter leur travail pendant leur grossesse.

**Stabilité de l'emploi :** Les contrats de travail dans la zone franche de Tanger ne sont pas toujours écrits. Lorsqu'ils le sont, ils sont très



souvent à durée déterminée. Certaines entreprises imposent aux salariés de signer des contrats en blanc. Il existe, par ailleurs, une forte rotation du personnel liée aux démissions des salariés, elles-mêmes expliquées par les conditions de travail pénibles. Enfin, il arrive très souvent que les employeurs réduisent les heures de travail pendant les heures de sous-activité (avec effet sur le salaire), poussant les salariés à chercher d'autres emplois. Ainsi le secteur textile et de l'automobile (deux des secteurs les plus importants de la zone franche) ont connu, il y a quelques années, des suppressions allant jusqu'à 30% des postes de travail.

**Sécurité et santé au travail :** Tous les syndicats considèrent que d'importants problèmes se posent en matière de sécurité et de santé. Des accidents sont assez fréquents dans la zone franche, et ce, en raison du matériel, des matières et des produits utilisés dans la production (matériel et outillage tranchants, produits et matières toxiques). Même s'ils sont fréquents, seuls les accidents les plus graves sont déclarés et indemnisés. Par ailleurs, les moyens de protection sont jugés insuffisants eu égard aux risques encourus et les salariés sont mal ou non informés des risques pour leur santé.

Les données relatives aux formations indispensables à une véritable politique de prévention dans ces entreprises sont absentes. Soit ces données ne sont pas collectées, soit cela signifie qu'aucune formation n'est donnée. De surcroît, l'absence d'inspections du travail dans cette zone franche ainsi que de conventions collectives sur cette thématique conduit à mieux comprendre la gravité de la situation

Enfin, l'obligation d'avoir des « comités de sécurité et d'hygiène » pour les entreprises de plus de 50 travailleurs est purement théorique : ils sont très majoritairement absents de ces entreprises, ou lorsqu'il y en a un, il n'a aucun rôle. Pourtant, d'aucuns considèrent que leur présence et/ou leur rôle plus opérationnel réduirait significativement les risques, et donc

les accidents du travail.

### **Conclusion**

« Alors que l'exercice effectif de la liberté d'association est un préalable indispensable pour pouvoir engager une réelle défense des droits des travailleurs, cette étude sur les droits des travailleurs dans la zone franche de Tanger montre que la législation en la matière n'est pas respectée » (CSI)

Le manque de réactivité des autorités, le climat de peur, le licenciement de certains affiliés aux organisations syndicales, l'accès interdit à la zone, ... tout cela limite la capacité des syndicats à organiser les travailleurs et travailleuses des entreprises présentes dans cette zone.

*\* Les éléments repris dans cette partie de rapport sont issus des échanges avec les organisations syndicales rencontrées pendant notre mission mais également du rapport de la CSI: [« Zones franches, droits des travailleurs et stratégies syndicales »](#) de novembre 2010.*

## Bien-être au travail

Cette mission a permis la rencontre de l'association NOUFOUSS qui propose un accompagnement juridique et psychologique lorsqu'une personne est victime de Risques Psychosociaux au travail (RPS). Cette thématique du Bien-Etre au travail est très peu analysée, voire prise au sérieux par les acteurs socio-économiques, y compris les syndicats. Leur approche inédite répond à un défi colossal et en constante augmentation au Maroc.

Leur approche est de lier Bien-Etre au travail et Protection Sociale en créant un endroit dédié à la gestion des RPS (harcèlement, stress, prévention du Burn-Out, conflits interpersonnels, ...) qui prend exemple sur les mutuelles communautaires. Car leur approche est également curative. Concrètement, l'association propose donc un accompagnement multidisciplinaire (juridique, psychologique et paramédical) de projets de prévention des RPS dans les entreprises.

Mais le partenaire effectue aussi un gros travail de plaidoyer politique. Le but étant de faire modifier le Code du Travail en intégrant pleinement la notion de harcèlement moral et sexuel (définition et reconnaissance de ce problème). Cette modification nécessaire du Code du Travail est à l'origine du refus des syndicats de soutenir la démarche du partenaire. En effet, vouloir modifier le Code du Travail c'est comme ouvrir la boîte de Pandore selon eux et ce n'est pas le moment vu que la CGEM souhaite aussi modifier des parties importantes du Code. Lorsque l'on parle de modifier le Code du Travail, la particularité marocaine est que cela ne peut pas se faire via la voie parlementaire puisque seuls les partenaires sociaux, dans le cadre du Dialogue Social National, peuvent le modifier. En soi, cette particularité n'est pas un problème, mais cela le devient dans ce cas précis et pour les raisons susmentionnées. On peut évidemment le regretter, tant cette problématique est criante.

A noter que l'association n'a plus les moyens financiers de continuer ce plaidoyer politique et de développer leur approche multidisciplinaire innovante ...

## Economie sociale et solidaire

L'Economie Sociale est un secteur émergent au Maroc. Institutionnalisée en 2002, elle représente 3 composantes : les coopératives, les associations à caractère économique et les mutuelles. Plus récemment, sont venues se joindre les fondations et les entreprises sociales qu'un projet de loi propose d'intégrer à l'ESS.

En termes de chiffres, le tissu de l'économie sociale et solidaire marocain a connu une évolution considérable au cours de la dernière décennie. Il compte aujourd'hui plus de 20.000 coopératives encadrant plus de 500.000 hommes et femmes (auto emploi), plus de 130.000 associations (y compris les associations à caractère non économique) et plus de 53 mutuelles dominées par les mutuelles des employés du secteur public. Il représente plus de 14 % du PIB.

L'économie sociale et solidaire joue un rôle important dans l'accès de populations défavorisées à un meilleur statut économique, via les coopératives à partir de leur activité informelle et de la transformation du territoire.

## Plan stratégique du Ministère en charge de l'économie sociale et solidaire (secrétariat général artisanat et ESS)

L'Economie sociale et solidaire est gérée par le Ministère de l'Artisanat, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire et du transport. Il s'est vu confier la charge d'animer et de coordonner la politique

gouvernementale dans le domaine de l'ESS. L'exercice de cette nouvelle attribution repose sur une vision stratégique 2010-2020, qui s'articule autour d'un certain nombre d'orientations de base dont la mise en œuvre repose sur une démarche participative fondée sur le développement de partenariats avec les différents intervenants de manière à favoriser les synergies par l'harmonisation des efforts, la coordination des actions et la convergence des objectifs, orientés vers la création des richesses et de l'emploi et l'ancrage des valeurs de solidarité et de cohésion sociale.

Parmi ces orientations stratégiques, il y a lieu de citer :

- La recherche d'une meilleure insertion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans le cadre d'une vision territoriale intégrée du développement économique et social ;
- La consécration de la place de l'ESS dans les différentes stratégies de développement sectorielles (Maroc Vert, Tourisme, Artisanat, Pêche, etc.) et autres programmes et initiatives (INDH, lutte contre l'analphabétisme) ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de l'ESS en leur assurant l'appui et l'accompagnement adéquat ;
- L'allègement des contraintes et obstacles de diverses natures (accès au financement, couverture sociale, gouvernance, accès au marché, cadre législatif et institutionnel...etc.) susceptibles d'étouffer les initiatives de création de projets, paralysant ainsi le développement du secteur.

La mise en œuvre de cette vision stratégique a donné lieu au lancement d'une série de chantiers dont on peut signaler en particulier :

- Au niveau du développement des initiatives locales : la mise en place de plans régionaux de développement de l'ESS avec l'objectif de doter toutes les régions du Royaume d'un tel outil à moyen terme ;
- Au niveau de la promotion : l'organisation, au niveau national et régional, des salons et foires qui offrent aux entreprises de l'ESS, l'opportunité de se faire connaître et l'occasion de conquérir de nouveaux débouchés ;
- Au niveau de la commercialisation : l'extension de l'expérience des marchés itinérants, espaces de rencontres et d'échanges, mais aussi vecteurs de la culture de promotion du produit ESS et moyen d'apprentissage des techniques de conquête de nouveaux marchés, ainsi que l'ouverture des magasins solidaires et l'intégration des surfaces de distribution ;
- En matière de gouvernance et d'assouplissement du cadre législatif et réglementaire, le Ministère a mis en place la loi 112-12 fixant le statut général des coopératives. Cette loi constitue une avancée indéniable dans la voie de mise à niveau et de modernisation du secteur des coopératives. Le projet de loi cadre de l'ESS et le projet de loi sur le commerce équitable sont en cours d'approbation ;
- Au niveau de l'accompagnement, un ambitieux programme d'appui aux coopératives intitulé « Mourafaqa ». Ce programme vise à accompagner les coopératives nouvellement créées dans la voie de la modernisation aussi bien des outils de production que des techniques de gestion ;
- Dans le domaine de la communication, le Ministère organise des campagnes d'information et les assises de l'ESS visant à mettre en exergue les potentialités de l'ESS et faire découvrir les opportunités qu'elle peut offrir aussi bien aux jeunes diplômés, groupes de femmes que les gens de métiers divers ;

- Une ouverture sur les expériences des pays étrangers dans le cadre de la coopération internationale et de la coopération sud-sud ;
- L'encouragement de la recherche et de la formation en ESS en vue de promouvoir l'innovation et de professionnaliser le secteur s'est concrétisé par plusieurs initiatives, telles que la mise en place des licences professionnelles et des masters spécialisés en ESS ;
- La dimension environnementale est présente à travers la concrétisation d'un programme de sacs écologiques qui consiste à améliorer les revenus de 139 coopératives et sensibiliser 2.5 millions de familles sur les retombés néfastes de l'utilisation des sacs en plastique, à travers 80 associations dans 26 villes ;
- La mise en réseau des associations et l'organisation des coopératives dans des unions ou des groupements d'intérêt économiques pour mutualiser leurs efforts et leurs moyens.

Et pour donner une visibilité au secteur en matière de participation à la création de l'emploi et à la contribution au PIB national, le Ministère a lancé une étude d'évaluation des résultats du plan d'action 2010-2020, qui devrait être présentée aux assises de l'économie sociale fin 2019. L'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'ESS au Maroc, qui permettra de produire des orientations, de formuler des propositions et des recommandations, afin d'aboutir à un véritable changement d'échelle.

En plus des avancées réalisées dans ce domaine, des opportunités nationales et de l'expertise des partenariats internationaux et africains. L'ESS présente des atouts incontournables en tant que mode d'entrepreneuriat inclusif des jeunes et des femmes surtout en milieu rural, vecteur des valeurs de solidarité et de cohésion sociale, levier de développement durable territorial et un vivier important d'innovations sociales et d'intelligence collective.

Il faut cependant déplorer un très grand nombre d'échecs des coopératives féminines dans le monde rural, généralement liés aux problèmes de commercialisation des produits.

### Les relations entre l'Etat et les organisations de l'ESS

Le fait-même que l'ESS soit regroupée au sein d'un même Ministère avec l'artisanat et le tourisme montre l'interprétation assez limitée qui en est faite, déconnectée de la politique économique. L'Etat voit clairement dans l'Economie Sociale et Solidaire un moyen de résorber les déficits sociaux créés par les ajustements structurels. Mais les risques de trop grande dépendance vis-à-vis de subventions publiques, de récupération politique et d'instrumentalisation du secteur sont réels.

L'ESS est présente dans tous les domaines autrefois réservés à l'Etat : fourniture de service de proximité et équipement de base, lutte contre l'analphabétisme, création et accompagnement de projets de développement local, intégration des femmes dans le secteur économique, microfinance, santé, habitat... Les populations cibles de l'ESS sont les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et toutes les catégories de population en situation de précarité. Aujourd'hui, les organisations de l'ESS, coopératives, initiatives d'ESS et mutuelles sont reconnues par les populations, les pouvoirs publics et les organisations internationales. Proches des gens, elles adoptent une démarche d'organisation et de fonctionnement participatif, souple qui permet de répondre aux besoins des populations au niveau local difficilement atteignable par les services de l'Etat.

La politique de partenariat mise en place à partir des années 2000 par l'Etat et les organisations de l'ESS a été renforcée en 2005 avec la venue de l'INDH (Initiative nationale de Développement Humain), lancée par le roi Mohammed VI et visant la promotion de l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la structuration du secteur informel. Ce programme a mis les entreprises de l'ESS au centre du processus de développement humain. Elles ont été amenées à identifier les besoins prioritaires des populations,

à s'impliquer dans l'encadrement des bénéficiaires et à participer à la gouvernance du programme. Le nombre de coopératives a considérablement augmenté en 15 ans. Il est passé de 4.827 coopératives en 2004 à 7.800 en 2010 pour atteindre le nombre de 20.000 en 2019. Faute de données précises, il est cependant difficile d'estimer l'impact de l'INDH et le degré d'atteinte des résultats en termes de développement humain et d'Objectifs de Développement Durable. Par ailleurs, l'octroi de subventions et de prêts a favorisé un modèle de développement des organisations de l'ESS dépendante des stratégies publiques et la volonté d'impliquer les acteurs de la société civile a conduit à canaliser et orienter les activités de l'ESS au détriment de dynamiques socio-économiques portées par les acteurs eux-mêmes.

Un autre programme s'est bien développé ces cinq dernières années, il s'agit du programme belgo-marocain « Min Ajliki » qui veut dire « pour toi » en darija (arabe marocain). Il a été mis en place par l'APEFE Wallonie-Bruxelles et financé par la Coopération belge au développement. Il s'intègre parfaitement dans la vision du développement de S.M. le roi Mohammed VI en matière d'emploi ainsi que dans les préoccupations du ministre belge de la Coopération.

C'est un programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes marocaines et à leur autonomisation en les épaulant dans la concrétisation de leurs projets. Qu'il s'agisse de femmes souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat, déjà entrepreneures ou désirant passer au secteur formel, « Min Ajliki » apporte une panoplie de solutions : des séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat, des ateliers de formation en langue française pour les chefs d'entreprises et en arabe dialectal marocain pour les femmes micro-entrepreneures à faible niveau de scolarité, un accompagnement par des conseillers spécialisés en création d'entreprises ainsi que l'incubation et le mentoring »<sup>55</sup>.

Sur base du succès de sa première phase (2013 à 2016) qui a permis la sensibilisation de plus de 18.000 femmes à l'entrepreneuriat, de former plus de 10.000 femmes et d'en accompagner 5.000, d'incuber plus de 150 projets à partir de 10 incubateurs d'entreprises, « Min Ajliki » est entré dans sa deuxième phase en 2017. Il développe de nouveaux partenariats avec le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales comme chef de file, Attawfiq Microfinance, le Réseau Entre-Elles, Maroc PME et le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire qui viennent s'ajouter aux partenaires de départ l'ANAPEC (Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences), l'AFEM (l'association des femmes-chefs d'entreprises) et Al Amana microfinance. Uniquement déployée dans les régions du Grand Casablanca, Tanger-Tétouan et Meknès-Tafilalet au début de la phase pilote, la totalité des régions sera concernée par les actions développées dans le cadre de « Min Ajliki 2.0 ». Il entend, d'ici 2022, mettre l'accent sur la digitalisation des processus de formation et d'information et toucher ainsi une plus grande population enclavée notamment dans les zones rurales et montagneuses. En ce qui concerne la création des entreprises, cette deuxième phase se concentrera sur l'entrepreneuriat solidaire, les coopératives et l'auto-entrepreneuriat et la pérennisation des projets. Elle s'ouvre aussi aux hommes, du moins en termes de conscientisation. Ce programme renforce les capacités d'accompagnement des acteurs locaux comme l'ANAPEC dans l'auto-entrepreneuriat amené à décentraliser l'accompagnement au niveau des localités.

La présentation du programme à l'agence Wallonie-Bruxelles de Rabat soulève les questions suivantes : quelles valeurs et principes sous-tendent le concept d'entrepreneuriat social du programme « Min Ajliki » ? Comment aborde-t-on la question du travail décent ? N'y a-t-il pas de limites dans l'approche de l'auto-emploi, qui débouchent sur une multiplicité de microentreprises qui risquent de dénaturer le concept de l'Economie sociale et solidaire ? Qu'en est-il de la mise en réseau des projets et des porteurs afin de partager les bonnes pratiques, mais aussi de créer des synergies ? Comment

---

<sup>55</sup> <http://minajliki.ma/evenements/min-ajliki-redemarre-pour-une-deuxieme-phase-2-0-see-more-at-http://matin-majournal2017-laquo-min-ajliki-raquo-redemarre-pour-une-deuxieme-phase-2-0270200-htmlsthash-wymzhylk-dpu/>

travailler et adapter l'approche pour travailler avec les jeunes, cible particulièrement concernée par le chômage au Maroc ?

Ces questions sont en grande partie prises en compte dans «Min Ajliki 2.0». Elles nous semblent intéressantes à approfondir ensemble avec les autres acteurs de la coopération belge au Maroc.

### Les femmes principales actrices de l'ESS

Les femmes participent significativement au mouvement coopératif. Près de 13 % des coopératives sont composées exclusivement de femmes. Elles sont principalement actives dans le domaine agricole et de l'artisanat (75 %). L'ESS répond plus spécifiquement aux besoins des femmes dans les campagnes et dans les quartiers populaires urbains nous explique Amina Zair, Présidente d'AFAQ (Action Femmes Des Associations des Quartiers du grand Casablanca) rencontrée lors de la mission. Les initiatives de l'ESS procurent non seulement un revenu stable et de meilleures conditions de travail, elle renforce l'auto-estime et le capital de reconnaissance. C'est aussi une manière pour elles de monter aux autorités politiques ce dont elles sont capables. In fine, elles se mobilisent concrètement pour une vie meilleure pour elles, leur communauté et leur famille.

### Les contraintes et défis

Malgré tous les efforts déployés, les organisations de l'ESS sont confrontées à de multiples contraintes qui limitent la portée de leurs actions, en particulier :

- L'insuffisance, l'irrégularité et la difficulté d'accès aux ressources financières ;
- Le niveau de compétence des ressources humaines en termes managériale (gestion, planification, et évaluation des projets) ;
- Absence de siège ou de locaux adaptés pour exercer leurs activités ;
- La difficulté d'accès à une couverture sociale pour les coopérateurs, les employés et les bénévoles pour des raisons de blocages à l'inscription et de manque de circulation de l'information. Par exemple de nombreuses femmes marginalisées ne bénéficient pas des programmes sociaux parce qu'elles ne savent pas qu'elles y ont droit ;
- L'inadéquation entre le cadre juridique et les réalités économiques et sociales du pays ;
- Nécessité de garder la cohérence de l'ensemble des catégories de l'ESS ;
- Le manque de coordination entre les départements ministériels et organismes de l'Etat, mais aussi entre les organisations de l'ESS elles-mêmes ;
- La création d'une agence et d'un registre national recommandés par la Banque mondiale suite à une étude d'évaluation des mécanismes de protection sociale, pour cibler réellement les plus pauvres. Son objectif est de rationaliser les dépenses sociales et de redistribuer certaines des actuelles subventions. La crainte est que cela ne mène à de l'assistanat plutôt qu'à un vrai système de solidarité.

### A propos de la Protection Sociale

Les campagnes en faveur de la protection sociale mettent en avant le bien-fondé de l'Economie sociale comme passerelle entre l'économie informelle et formelle, facilitant le passage de l'une à l'autre et donc l'accès à la protection sociale par le biais de la formalisation de l'emploi.

Au Maroc, la protection sociale se limite à la retraite et à la couverture médicale. En dépit des progrès dans la mise en œuvre des programmes, l'efficacité et l'efficience du système de protection sociale

restent limitées. Le rapport de l'Unicef sur le « Mapping de la protection sociale au Maroc »<sup>56</sup> relève le développement fragmenté des composantes du système de protection sociale sur une très longue période. Les composantes ont été introduites au fur et à mesure en réponse à des problèmes spécifiques et n'ont pas été conçues comme un système. Cela donne lieu à une couverture limitée, à l'exclusion, ou à une prise en charge insuffisante de certaines catégories vulnérables.

Aujourd'hui, seulement 20% des personnes de plus de 60 ans touchent une pension de retraite tandis qu'en 2015, 40% de la population ne bénéficiait toujours pas de couverture médicale. Il s'agit notamment des personnes travaillant dans le secteur informel, les indépendants et leurs ayants droit. 53,6% des dépenses globales de santé au Maroc est financée par le paiement direct des ménages, ce qui est intenable. Le gouvernement a lancé un nouveau dispositif juridique pour intégrer ces catégories.

En 2017, 9 millions de salariés<sup>57</sup> et titulaires de pensions des secteurs public et privé bénéficiaient d'une couverture médicale via l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) qui s'adresse à une population solvable. Les personnes dont les revenus annuels sont inférieurs ou égaux à 5 650 MAD (550 euros) bénéficient du RAMED (Régime d'Assistance Médicale). Ce régime d'assurance maladie qualifié par certains d'« assurance des pauvres » a été mis en place en 2011 et touchait en août 2017 <sup>58</sup>11,5 millions de personnes. Les premières prévisions du Régime tablaient sur 8,5 millions de bénéficiaires. Le bilan positif de la stratégie est toutefois à nuancer parce qu'il n'est pas certain que l'Etat puisse en assurer le financement, surtout compte tenu du nombre de bénéficiaires qui ne cesse d'augmenter.

Pour pallier l'écart en termes de couverture sanitaire, alors que le secteur mutualiste est faible au Maroc, l'essor des mutuelles communautaires suscite un intérêt croissant de nombreux acteurs dans la mesure où ce type de mutuelle s'intègre dans les organisations d'ESS, mais il est rendu difficile par le seuil légal actuel de 50.000 adhérents pour créer une mutuelle. Il s'agit de groupes de personnes qui s'organisent localement pour faire face, au moyen de leurs cotisations, à leurs besoins en matière de financement de la santé. C'est le cas de Noufous, une des organisations rencontrées à Rabat. Elle accompagne la mise en place d'une mutuelle de santé à base communautaire dans le quartier de l'ancien abattoir de Rabat avec les marchands ambulants qui ne peuvent pas se réinsérer dans le nouvel abattoir qui sera déplacé. L'expérience est inédite en milieu urbain et pourrait faire tache d'huile dans d'autres quartiers populaires des centres urbains au Maroc.

### Le plaidoyer pour promouvoir l'ESS

Les dynamiques associatives que nous avons rencontrées se mobilisent pour répondre aux problèmes d'emploi, de protection sociale, d'habitat des habitants des quartiers populaires et des douars. C'est la porte d'entrée pour la mobilisation et l'élaboration de propositions concrètes à porter auprès des autorités publiques. Le REMESS (Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire) s'est, sans abandonner son travail au niveau international, recentré sur une approche territoriale en créant douze pôles (1 par région) tentant d'associer les différentes composantes de l'ESS. Le défi majeur est de promouvoir le plaidoyer. Par exemple concernant la loi-cadre sur l'économie sociale, un premier projet élaboré avec la FAO en 2016 est resté gelé. Il faudrait que cette Loi voie le jour et reflète les principes et valeurs défendus par les organisations de l'ESS<sup>59</sup>. L'ESS ne devrait pas être considérée uniquement comme un outil pour corriger les fractures sociales créées par ces mêmes politiques, mais aussi comme un secteur capable de créer de la richesse, de l'emploi en tant qu'alternative économique garantissant

---

<sup>56</sup> <https://leconomiste.com/article/1035743-protection-sociale-le-maroc-loin-du-compte>

<sup>57</sup> <https://www.leconomiste.com/flash-infos/amo-9-millions-de-beneficiaires-en-2017>

<sup>58</sup> <http://aujourd'hui.ma/societe/ramed-deja-114-millions-de-beneficiaires>

<sup>59</sup> Abdallah Souhair, Président du REMESS (L'Economie sociale à l'heure du Travail Décent –Solsoc-CETRI) mai 2019

la justice sociale, la répartition équitable des richesses et contribuant à la démocratisation de la société.

**Pour aller plus loin :**

- L'économie sociale et solidaire, levier de changement ? Alternative Sud -2015. ESS au Maroc : un état des lieux. Touhami Abdelkhalek Professeur à l'institut des statistiques et d'économie appliquée (INSEA) à Rabat
- Rapport IPEMED, L'économie sociale et solidaire au Maghreb – Quelles réalités pour quel avenir
- L'Economie sociale à l'heure du Travail Décent –Solsoc-CETRI-mai 2019 – le Maroc un pays à deux vitesses

## Développement territorial

Le développement inclusif de l'ensemble de la société marocaine passe par un défi de cohésion territoriale. Le lissage équilibré et cohérent du développement du territoire marocain vise à déconcentrer la richesse dans une approche multipolaire diversifiée. Plus précisément, la concentration des richesses et de l'activité économique provoque une aridification de certaines régions du Royaume au bénéfice d'autres. Ces inégalités territoriales se doublent d'inégalités sociales, et génèrent une aimantation des populations rurales vers les zones à forte valeur ajoutée. Certains territoires, même peu éloignés des centres urbains, n'offrent pas le minimum requis de services à la population, notamment en termes médicaux et éducatifs, pour assurer un bien-être individuel et collectif à minima.

### Schéma National d'Aménagement du Territoire

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2001) décrit l'ensemble des orientations nécessaires et pertinentes à un développement équilibré du Maroc, il convoque aussi la contribution des parties prenantes de ce progrès sociétal, notamment les Ministères concernés.

Ainsi, on découvre à la lecture de ce document un appel à la transversalité entre les Gouvernements successifs et les administrations pour servir une vision partagée du co-développement des régions marocaines. Cette invitation à la gouvernance multi-niveaux s'inscrit au sein de la conjugaison de la double option de déconcentration/décentralisation que le pays commence à mettre en œuvre, [notamment par le prescrit de la Régionalisation avancée] et qui suppose que l'on ne prétende pas régler à l'avance les problèmes dont les différents échelons auront la charge. (SNAT 2001).

En clair, le rééquilibrage du développement territorial du Maroc passe tant par un cadrage national d'aménagement du territoire qui offre les contours du possible dans les territoires marocains que pour une gouvernance régionale du développement territorial.

Au sein de l'Etat marocain, l'aménagement du territoire se pense selon deux échelles territoriales :

- Nationale : géré par l'Etat central ;
- Régionales : la Régionalisation a été inscrite dans la Constitution en 2011. Par ailleurs, en 2015 dans une recherche de déploiement d'un processus d'intelligence territoriale à des fins de compétitivité, les régions sont passées de 15 à 12. La régionalisation avancée établit un cadre



institutionnel et territorial pour l'ensemble des territoires marocains en vue d'équilibrer le développement économique à des fins de création d'emplois, mais aussi de lutte contre la pauvreté et relégation sociale. Cet objectif de développement est géré par des conférences territoriales, c'est-à-dire des concertations au niveau des régions, qui prennent en compte les orientations de l'Etat et les doléances des régions.

Ce processus de Régionalisation vise tout autant à faire émerger la démocratie à l'échelon local et régional. Cependant, les textes de Loi ne mentionnent pas la création de dispositifs participatifs qui encourageraient légalement l'émergence d'une citoyenneté active au travers de la régionalité avancée.

Le Ministère de l'aménagement du territoire a également l'**Urbanisme** comme attribution : Le défi qui se pose actuellement au Maroc est celui de l'extension urbaine. Un travail est en cours sur les documents de référence. Il faut penser un aménagement foncier maîtrisé.

**Au sein du monde rural**, une attention particulière de l'état marocain est de faire émerger une classe moyenne rurale.

**Le patrimoine** marocain constitue une ressource importante et surtout une richesse à exploiter. Un travail sur la mémoire et plan d'exploitation des anciennes médinas a été mis en place. Un lien est fait au niveau de la formation avec les écoles d'architecture.

### Cas concret d'El Mezneh, commune rurale à la périphérie de Rabat

Le Maroc est passé de l'aménagement du territoire au développement territorial. Les problèmes rencontrés dans un territoire sont souvent liés aux populations pauvres. Dans le passé, la solution courante a fréquemment été d'écarter les populations pauvres « 2 couronnes » plus loin, il s'agissait selon les termes de la Loi de « les recaser ». L'écart qui se creuse alors entre les classes de population menace la stabilité sociale. Le Maroc a besoin de développer un modèle urbain de vivre ensemble en harmonie.

El Mezneh, située dans la première couronne de Rabat, constitue une zone pilote dans laquelle l'aménagement du territoire est pensé comme opportunité de développement territorial durable à l'échelon local. Comment retrouver une cohérence territoriale ? Comment les nouvelles constructions résidentielles peuvent-elles profiter aux populations locales plutôt que de les recaser 30 km plus loin ? Quatre partenaires sont unis dans deux projets de la coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et les gouvernements de Wallonie-Bruxelles.

Le premier projet associe le Ministère marocain de l'économie sociale et solidaire et la Province de Hainaut et porte sur deux axes : le renforcement du capital humain des cadres de l'économie sociale et solidaire (cadres tant du Ministère que des coopératives) et l'inclusion économique et territoriale des femmes. Une association, Nabta Maroc intervient au titre d'opérationnalisation de l'ancrage local de l'ESS et de médiatrice entre les acteurs du territoire et des parties prenantes externes pour mutualiser les efforts de tous les concernés par la dynamique de développement territorial inclusif.

Le second projet bilatéral associe quant à lui le secteur académique au sein d'une recherche portant sur la modélisation de l'intelligence territoriale collective (ITC). Cette dernière pourrait être définie comme une mise en exergue d'une compétence collective des acteurs associés, forme de Commun réflexif pour penser et agir un territoire. Le parti pris par les partenaires des deux projets a consisté en la réalisation d'un diagnostic participatif, croisé (plusieurs visites par des types de publics différenciés

ont été réalisées, donnant des « couches » de regards différents du territoire qui furent confrontés et synthétisés) et ensuite partagé. Cette dernière étape du partage, toujours en cours, donnera un diagnostic connu et reconnu par tous les acteurs impliqués. Ce diagnostic constitue le socle de la programmation stratégique inclusive du territoire. Un des chapitres de cette stratégie porte sur le développement de coopératives de jeunes et de femmes pour répondre aux défis de la communauté locale, notamment en répondant aux besoins de la population bourgeoise qui vient s'installer sur la commune.

Cette approche en cours du développement local durable montre que de grandes options, comme la volonté royale d'inscrire la population bourgeoise, constitue une potentielle opportunité dès lors qu'elle est réfléchie en termes de cohérence et cohésion territoriale à des fins de cohésion sociale inclusive. En cela, le territoire ne sera plus considéré comme un espace vierge propice à la conquête par une classe sociale dominante, mais comme un lien porteur de sens commun ancré dans un contrat de confiance local pour les anciens et les nouveaux résidents.

Le travail de recherche des deux Universités va se reproduire dans d'autres territoires sujets à des problématiques territoriales proches de celle étudiée, toujours sous la forme d'un laboratoire in situ, et devraient donner lieu à des formations continues d'acteurs institutionnels et associatifs, voire à la définition de cursus universitaires en intelligence territoriale collective.

### Le plaidoyer pour promouvoir un développement territorial durable à l'échelon local

Si la Régionalisation avancée constitue une opportunité pour donner une cohérence intra et inter territoires marocains, elle représente aussi une réelle occasion pour que les différentes parties prenantes des territoires, tant à l'échelon régional que communal, puissent développer de l'intelligence territoriale collective (ITC). Il s'agit pour ces échelons de maîtriser leur avenir en le définissant conjointement, en bonne intelligence, pour un contrat de confiance local, sur la base d'un diagnostic participatif et descriptif qui inclut la parole de tous les acteurs concernés, dont les habitants. Cet effort de définition collective d'un dessein territorial constitue un défi d'inclusion des populations marginalisées à l'exercice de la citoyenneté. La rencontre de cette ambition passe tant par l'accompagnement de l'échelon législatif sur la réflexion relative à l'insertion de dispositifs participatifs dans les textes de la régionalisation avancée et des schémas et plans de développement local durable, que par la formation des acteurs associatifs aux enjeux participatifs du développement endogène des communes. En ce sens, le renforcement des acteurs de l'économie sociale et solidaire semble adéquat pour rencontrer la transformation démocratique de l'échelon local.

### Programme label communes citoyennes <sup>60</sup>

Sur base d'un financement européen, 40 communes du Nord du Maroc se sont lancées, sur base volontaire, dans l'auto-évaluation par la population de la bonne gouvernance au niveau local.

5 principes sont évalués par la commune grâce à un formulaire de plus de 150 questions : la participation, la transparence et la reddition des comptes, l'égalité et l'équité, le partenariat notamment entre communes et l'inscription dans une logique de développement durable.

L'auto-évaluation est complétée par une commission de vérification extérieure et une enquête au sein des utilisateurs des services communaux. Un plan d'action reprenant les solutions d'amélioration pour

---

<sup>60</sup> [www.communcitoyenne.ma](http://www.communcitoyenne.ma)

chaque déficit est alors établi. L'intérêt pour les communes de se soumettre à cet exercice se mesure notamment en termes de garanties que cela offre aux bailleurs de fonds et de l'accès au financement.

## Expérience de Targa Aide

Targa Aide a commencé à travailler au milieu des années 80 sur la question du développement territorial avec les communautés de base pour répondre aux besoins de base (adduction d'eau potable). La population se prenait en charge avec l'accompagnement de Targa jusqu'en 2004.

A partir de 2004, les responsables marocains ont commencé à s'intéresser de plus près à la démarche et Targa a été sollicité par certains départements ministériels.

Alors qu'en 2004, 90% du financement provenait de la coopération internationale, actuellement, la tendance s'est inversée et 90% du financement est national. Targa a notamment mené le programme national de lutte contre les disparités territoriales et sociales.

En 2017-2018, un diagnostic d'accès aux services publics a été réalisé dans 5 secteurs : scolarisation, santé, mobilité, eau et électricité. Les résultats à l'échelle nationale ont été présentés en février 2019. Le constat principal est la prédominance du quantitatif sur le qualitatif. Des infrastructures ont été construites, mais les investissements pour les faire fonctionner correctement et rendre un service de qualité n'ont pas suivi. C'est le cas de l'éducation nationale en milieu rural. La carte scolaire est riche, les classes sont proches de la population qui n'a pas de problème d'accessibilité mais elles sont dépourvues d'électricité, outils pédagogiques, latrines, ... La situation est similaire dans les dispensaires qui disposent le plus souvent d'infirmier.e mais pas de soins spécialisés.

Progressivement, les Ministères ont été sensibilisés à considérer l'accessibilité et la qualité des services comme un tout mais le problème reste entier. Le problème de méconnaissance de la situation dans les territoires est grand. Les communes rurales ne disposent pas de carte de leur territoire avec la voirie, les infrastructures, ... Il n'existe même pas de liste officielle des Douars (villages). Sur le plan administratif, tout s'arrête à la commune. Pour remédier à cette situation, une cartographie est actuellement en cours de réalisation.

Au niveau de l'employabilité des jeunes ruraux, il convient également de noter un décalage entre les jeunes et leurs parents restés très traditionnels. Ceux-ci sont souvent illettrés et n'ont pas accès aux réseaux sociaux. Les jeunes ont développé des attentes qui ne trouvent pas de réponses et que les autorités ont du mal à appréhender.

## Migrations et diaspora

### Manque de perspective de la jeunesse

L'emploi des jeunes est un enjeu clé et est souvent présenté comme lié à la question de la migration. Un pourcentage important de jeunes veut migrer pour trouver ailleurs un travail et de meilleures conditions de vie, mais le désir de migration ne concerne pas uniquement les catégories sociales les plus pauvres.

Un partenariat de mobilité a été signé entre le Maroc et l'Union européenne en 2013. Outre le fait qu'il s'agisse d'une externalisation des politiques migratoires, le risque est grand d'une instrumentalisation de l'aide publique au développement dans ce sens.

### Les Marocains de l'étranger et les transferts de fonds

En 2011, [l'OCDE dénombre 2,6 millions de Marocains vivant à l'étranger](#). Ces derniers résident pour la plupart dans les pays européens, dont un tiers en France. A cette même période, quelque 800.000 descendants d'émigrés marocains sont également dénombrés en Europe.

En 2018, quelque 630.000 Marocains ont été dénombrés en Belgique. Ceux-ci sont principalement issus de la 2e génération. Ils sont pour la plupart originaires de la région du Rif et de ses environs (Al Hoceima, Nador, Tetouan, Tanger, Oujda). Cette présence marocaine est initiée par une convention signée le 17 février 1964 entre la Belgique et le Maroc dans le but de fournir une nouvelle main d'œuvre au secteur minier wallon. Afin de stabiliser cette main d'œuvre, un regroupement familial est ensuite favorisé. Mais la crise du secteur minier, déjà perceptible en 1964, entrainera rapidement des difficultés économiques pour cette population.

Aujourd'hui, les communautés marocaines en Europe sont de plus en plus qualifiées. Elles se féminisent aussi. Certains décident de retourner au pays. La plupart gardent des liens avec le Maroc, certains notamment via des transferts de fonds à leur famille restée au pays. Les "transferts de fonds familiaux des migrants" ou *remittances* (en anglais) des Marocains à l'étranger s'élèvent aujourd'hui à quelque 6,4 milliards de dollars.

Comme le soulignait Mohammed Tozy, président de l'association Targa-aide, lors d'un [colloque organisé le 27 novembre 2018 par Brulocalis](#), l'apport de ces transferts en termes de développement local, dépend en grande partie de la participation et de la représentation des Marocains de l'étranger, que ce soit en Belgique ou au Maroc. Alors que sous Hassan II, les Marocains de l'étranger étaient regardés comme de potentiels opposants à surveiller, la nouvelle constitution marocaine de 2011 (voir articles 16 à 18) pose les jalons d'une relation mutuellement bénéfique entre le Maroc et ses ressortissants à l'étranger. Les Marocains de l'étranger se voient ainsi reconnaître un droit de vote et l'éligibilité au Maroc. Le gouvernement marocain a sans doute évalué le potentiel pour le développement du pays des 180.000 Marocains de l'étranger ayant une formation supérieure.

Mais les craintes d'Hassan II n'étaient pas infondées, puisque les communautés marocaines de l'étranger peuvent également représenter un facteur déstabilisateur pour un régime qui accepte difficilement la critique. Des actions de soutien au Hirak du Rif ont par exemple été organisées par la communauté rifaine de Belgique (voir [article Wiki](#)).

# ANNEXES

## Programme de la mission

	Samedi 23/03 Casablanca	Dimanche 24/03 Casablanca	Lundi 25/03 Casablanca	Mardi 26/03 Rabat	Mercredi 27/03 Rabat	Jeudi 28/03 Rabat	Vendredi 29/03
Matin	Contacts syndicats et ONG à Casablanca	Contacts syndicats, ONG, villes et communes	IFAAP – AJR – AFAQ	Association Ain Ghazal	Présentation du programme Min Ajliki à la Délégation par Mme Maha El Bchiri  Rencontre avec le Président du Conseil économique, social et environnemental	Directrice de la coopération internationale du Ministère de l'ESS  Secrétaire général du Ministère de l'aménagement du territoire	<i>Vol Casa-Bruxelles N J d'Othée, T Gérard, F Meulenyser</i>
Après-midi	Contacts syndicats et ONG à Casablanca	Lhoussaine Aït Brahim  Khadija Ryadi (AMDH-CMODH)	visite coopérative Chehiwat Bladi  ATTAC Maroc	Targa Aide  Rencontre avec les syndicats : UGTM et CDT	Déjeuner à la résidence Wallonie-Bruxelles <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Marc Trenteseau, Ambassadeur de Belgique</li> <li>○ Christophe Caliman, Magistrat de liaison</li> <li>○ Outmane El Hassani, Fondation OCP</li> <li>○ Ouafae ALAOUI, présidente régionale AFEM <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une responsable d'une association de lutte pour l'égalité des genres</li> </ul> </li> </ul> Association Nebta à El Mezneh (15km de Rabat)	Réseau marocain d'économie sociale et solidaire (REMESS)	
Soir			Repas avec les partenaires Solsoc	Mehdi Alioua	Association Noufous Association Les mains tendues		

## Présentation des personnes et organisations rencontrées

### Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca

**Contact :** Kenza Chaiby <https://www.facebook.com/afaq.casablanca>

L'**AFAQ** (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) est un réseau de femmes membres des associations des quartiers de la région de CASA-SETAT.

L'AFAQ est, avec l'AJR et IFAAP l'un des trois partenaires du programme soutenu par Solsoc au Maroc, un programme co-financé par la DGD (PGM 2017-2021) et le WBI. Les 3 organisations partenaires et Solsoc se centrent sur le renforcement des capacités et l'accompagnement de 15 associations de quartiers et de 20 Initiatives d'ESS dans la région de CASA-SETAT. Les projets mis en œuvre répondent aux besoins des citoyens des quartiers populaires, en particulier les jeunes et les femmes et constituent une cadre de propositions pour relayer leurs préoccupations vers les pouvoirs publics.

L'AFAQ appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de «genre» et de l'économie sociale et solidaire. Sa mission est de renforcer les capacités des cadres associatifs, de créer des femmes leaders au niveau des quartiers et de sensibiliser le public, notamment à la question de l'égalité des genres.

### Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers (AJR)

**Contact :** Younes Dardour

L'**AJR** est un réseau de jeunes membres des associations des quartiers de la région de CASA-SETAT. Elle soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux et participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques en lien avec la jeunesse, le mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire.

### L'institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité (IFAAP)

**Contact :** Hassan Dafir <https://www.facebook.com/profile.php?id=100010775984307>

**IFAAP** était la structure à l'origine de la coordination du programme de Solsoc au Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence méthodologique dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc. IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. A ce titre, elle met en place des formations afin de former les cadres associatifs et les animateur·rice·s de quartier en vue de susciter le changement social au niveau local.

### Coopérative Chehiwat Bladi à Ben Msik (Casablanca)

Une des 20 initiatives d'ESS accompagnée par le programme (Solsoc-AJR-AFAQ et IFAAP). Elle a obtenu son statut de Coopérative en 2018. Dix membres y travaillent dans le domaine de la pâtisserie, la boulangerie et des services « traiteur ». La coopérative participe aussi au développement social et économique du quartier (formations professionnelles et projets pour les femmes en difficultés, assistance psycho-juridico-médicale,...).

### Association Marocaines des Droits Humains (AMDH)

L'**Association Marocaine des droits humains** a été créée en 1979 dans le contexte de la répression du régime d'Hassan II. Elle a été créée par des partis de gauche, avec pour but premier la libération des prisonniers politiques. Elle diverge des autres organisations de droits humains marocaines (Organisation marocaine des droits humains, Ligue marocaine de défense des droits de l'homme) parce qu'elle est attachée à l'universalité et la globalité des droits humains, qu'elle est indépendante, démocrate et progressiste, et qu'elle croit dans le pouvoir des mobilisations, qui renforcent les détenteurs de droits humains.

L'AMDH a 97 sections, dans toutes les villes et les régions du Maroc. Elle veille à avoir au moins 1/3 de femmes dans son bureau, dont au moins 2 dans des postes clés, ainsi que 25% de jeunes. De 1985 à 2014, l'AMDH a formé quelque 47.000 personnes aux droits humains, insufflant ainsi un nouveau dynamisme dans le mouvement pour les droits humains au Maroc.

Depuis 2014, l'AMDH fait l'objet d'une véritable répression de la part du pouvoir marocain. En 2007, l'AMDH a subi une scission lors de son congrès à cause de dissensions sur trois sujets : le Sahara, les libertés individuelles et les droits LGBTQI et la laïcité. Sur la question du Sahara, l'AMDH ne reconnaît ni le Sahara marocain, ni le Sahara occidental, et se prononce en faveur d'une solution démocratique qui soit acceptée par toutes les parties.

### Apefe – projet Min Ajliki

**Contact** : Maha El Bchiri – Strategic Projects Manager

Le **programme Min Ajliki** 2017-2021 est un programme belgo-marocain de soutien à l'entrepreneuriat féminin au Maroc. Porté par l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger) et financé par la coopération belge.

Grâce aux nombreuses collaborations : Anapec, Al Amana (micro-crédit), Afem (femmes chefs d'entreprise),... toute femme entrepreneuse potentielle ou en activité peut bénéficier de l'aide du programme Min Ajliki qui leur offre gratuitement :

- Des modules de **sensibilisation** à l'entrepreneuriat adaptés à leur niveau. Il existe aussi des start up week-end et des stages solidaires dans les micro-entreprises.
- **Des ateliers de formations sur l'entrepreneuriat**, des modules d'e-learning, mais aussi des cours d'alphabétisation et un soutien aux femmes analphabètes au statut précaire.
- **L'accompagnement durant 18 mois par des spécialistes en création d'entreprise** se fait dans les 15 incubateurs installés dans les universités et hautes écoles. De nombreuses synergies y voient le jour.
- **L'aide à la commercialisation** : des tutoriels pour la gestion au quotidien, des foires solidaires et des plateformes de vente en ligne.



Le networking entre les bénéficiaires a donné naissance d'intéressantes synergies et notamment à une coopérative spécialisée dans le packaging et une coopérative spécialisée dans la communication.

### Association les mains tendues

**Contact :** *Abtal Driss*

L'**association les mains tendues** est une association créée par des habitants du quartier Yâacoub El Mansour. En effet, Yâacoub El Mansour est l'un des quartiers les plus pauvres à Rabat avec un taux de délinquance assez conséquent. L'association a essentiellement vu le jour pour structurer l'action d'un groupe d'individus qui avait l'habitude, depuis plusieurs années, de venir en aide aux familles des jeunes incarcérés et qui travaillait à titre individuel pour la réinsertion de ces jeunes dans le marché du travail à leur sortie de prison. Les activités de l'association ciblent essentiellement les enfants, les jeunes et les femmes. L'association les mains tendues œuvre essentiellement pour l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes en général et plus spécialement des anciens détenus. Aussi, l'association vise à apporter le soutien nécessaire aux familles des détenus en situation de vulnérabilité et prévoit un accompagnement psychologique pour les enfants.

### Association Nabta - commune de El Menzeh

**Contact :** *Wafaa Roudies* <https://www.facebook.com/NabtaMaroc/>

L'association **Nabta Maroc** a été créée en 2015 avec pour objectif d'améliorer de manière durable les conditions de vie des familles rurales et périurbaines les plus démunies. Elle est active à **El Menzeh** (Skhirat Témara) et **M'Hamid El Ghizlane** (province de Zagora). Elle œuvre pour une inclusion économique, sociale et territoriale des régions défavorisées du Maroc par un développement local durable.

Nabta Maroc est une association qui rassemble des chercheurs universitaires et des acteurs de terrain qui travaillent ensemble pour former et accompagner les associations et les coopératives de femmes et de jeunes. Elle promeut l'intelligence collective en favorisant la fédération de l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche territoriale inclusive orientée principalement sur le renforcement de leurs compétences et la promotion de leur situation économique.

Nabta Maroc œuvre dans l'entrepreneuriat solidaire et durable, à travers la formation, la recherche et l'action sur le terrain au niveau social et économique en vue de contribuer au développement durable du pays et participer à la dynamique de changement pour un Maroc moderne, solidaire et plus équitable.

Elle a pour objectifs de :

1. Contribuer à la promotion du développement humain durable dans les régions cibles, en particulier les zones pauvres.
2. Améliorer les conditions de vie des familles rurales et périurbaines les plus démunies par l'appui aux services sociaux de base et la promotion des cultures locales.
3. Plaider pour la défense des droits humains et civiques des citoyens.
4. Appuyer le développement participatif et l'implication des jeunes dans leurs projets entrepreneuriaux et dans la gouvernance de leurs régions.
5. Mettre en place de relations de coopération et de partenariat avec les ONG et autres acteurs institutionnels.

## Association Noufous

*Contact : Hajar Saoud*

**Noufous** est une association fondée en septembre 2015 pour la promotion de la santé et le bien-être au travail, notamment la sensibilisation aux risques psychosociaux, et du travail décent. L'association Noufous est indépendante de tout organisme politique, religieux ou ethnique.

Durant les 2 années qui suivent sa création, Noufous a mis en place un service gratuit d'accompagnement juridique et psychologique. A l'issue des deux années de travail de terrain auprès d'individus en détresse psychologique, victimes de toutes formes d'abus au travail, Noufous a lancé une campagne de plaidoyer pour un amendement du code du travail Marocain. Noufous appelle à la reconnaissance de la santé et du harcèlement psychologique et sexuel au travail. La campagne de plaidoyer n'a pas entamé sa deuxième phase faute de moyens financiers. Par la force des choses, l'association s'est retrouvée à encadrer des groupes d'individus en association pour un accompagnement dans la mise en place de projets, notamment dans le quartier Yaâcoub El Mansour à Rabat. Suite à une rencontre avec les travailleurs des abattoirs communaux de Rabat, l'association travaille depuis début 2018 sur le projet Daret, en partenariat avec l'association de l'avenir des professionnels des abattoirs municipaux de Rabat. Daret consiste essentiellement à la mise en place d'une mutuelle santé communautaire et d'un programme de formation pour développer l'employabilité des professionnels des abattoirs. Pour le volet santé, l'association Noufous continue à structurer des groupes d'individus en associations pour intégrer la mutuelle santé communautaire. Aussi, Noufous accompagne l'association les mains tendues dans la conception de projets en faveur des jeunes, des femmes et des anciens détenus.

## Association Oujda Ain Ghazal

*Contact : Zahra Zaoui*

Partenaire de l'ONG belge RCN Justice et démocratie, l'association **Oujda Ain Ghazal 2000** a pour mission de prendre en charge l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle lutte pour améliorer la condition féminine au niveau des politiques locales et nationales, permet aux femmes d'accéder à une formation professionnelle, à des informations sur leurs droits civiques, juridiques, économiques grâce à des programmes d'éducation féminine citoyenne et met en œuvre un programme en matière de violences basées sur le genre. Elle constitue un point focal genre dans l'Orient.  
<http://ainghazal2000.blogspot.com/>

## ATTAC-Maroc

*Contact : Omar Aziki <http://attacmaroc.org/fr/nous-contacter/>*

Membre du réseau CADTM, l'**Association pour la Taxation des Transactions en Aide aux Citoyens au Maroc** (ATTAC Maroc) a été créée en 2000. ATTAC Maroc est membre du réseau international du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) depuis 2006 (devenu Comité pour l'abolition des dettes illégitimes depuis juin 2016). Attac Maroc partage le secrétariat international du CADTM.

ATTAC compte 11 groupes locaux au Maroc. ATTAC veut être un réseau aidant à l'appropriation par les acteurs engagés dans l'activité sociale, associative, syndicale et plus largement militante des enjeux de la mondialisation sur les problématiques de résistance sociale et citoyenne. Les thématiques

portées en priorité par l'Association sont la dette, les accords de libre-échange, le changement climatique et l'environnement et les droits des femmes.

### **Confédération Démocratique du Travail**

*Contact : Mr Younes Fourachine, responsable des Relations Internationales*

### **Conseil économique, social et environnemental**

*Contact : Mr Ahmed Réda Chami, président*

Le **Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc** regroupe des représentants des syndicats, de la société civile, des catégories professionnelles, des experts nommés par le roi, des personnalités es qualité provenant des grandes institutions, banque d'Etat, mutuelles,... et fonctionne par la force du consensus.

### **Ministère de l'artisanat, du tourisme, de l'économie sociale et solidaire et du transport – secrétariat**

#### **Secrétariat général aménagement du territoire**

### **Réseau marocain d'économie sociale et solidaire – (REMESS)**

*Contact : Abdallah Souhir Président <http://www.remess.ma>*

Le **Réseau marocain d'Economie Sociale et Solidaire (REMESS)** a été créé en 2006 par un ensemble de coopératives, d'associations, de personnes ressources, après le Forum Social Mondial de Porto Alegre, avec l'aide du RIPESS (Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'ESS)...à compléter ...

Le REMESS est composé de 12 pôles, un par Région. Il est également membre fondateur du Réseau africain d'Economie Sociale et Solidaire au sein duquel s'échangent les savoir-faire de 22 réseaux-pays africains.

Un projet de coaching territorial avec Echo-Communication a permis au REMESS de développer les compétences d'animateurs pour une meilleure écoute du territoire. Le REMESS a édité un guide du coaching territorial. Dans chaque région, le REMESS fait du plaidoyer pour une convergence entre les parties prenantes.

### **Targa Aide**

*Contact : Monsieur Dahman, administrateur général <http://www.targa-aide.org/>*

Créée en 1998, l'association **Targa Aide** a pour mission de contribuer à l'instauration d'une dynamique de développement durable qui vise la réduction des inégalités socio-économiques et la consolidation d'une culture de démocratie locale participative. Centrée sur la gouvernance territoriale, elle soutient la création de dynamique de développement au niveau local.

Dans la démarche d'instauration du registre national, elle procède actuellement au recensement

complet des douars et à leur cartographie. Targa Aide mène également une enquête sur l'employabilité des jeunes en milieu rural et accompagne le projet de labellisation de la bonne gouvernance au niveau local.

**Programme d'accompagnement à l'établissement du Plan d'Action Intégré pour la Lutte contre les Disparités Sociales et Territoriales (PAILDS) et Projet Label Communes Citoyennes. Développement local, programmes communaux de développement**

**Union Générale des Travailleurs Marocains**

**Lhoussaine Aït Brahim :**

Anciennement dynamiseur SPIRAL pour le Maroc. La méthodologie SPIRAL mise au point par le Conseil de l'Europe est une démarche d'apprentissage collectif visant à construire progressivement, depuis le niveau local jusqu'au niveau global, la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité de ses différentes parties prenantes : citoyens, acteurs publics et privés... Ce programme a pris fin en 2017.

Actuellement en charge du développement de centres sociaux de proximité dans la province de Khouribga. Ces projets sont soutenus par la fondation OCP qui collabore avec la fondation Zakoura.

**Le centre socio-éducatif de Khouribga (120 km de Casablanca) a développé :**

- un programme d'éducation non formelle au profit de 150 jeunes (électricité, plomberie...),
- un programme de renforcement scolaire au profit de 120 élèves et une animation de bus pédagogiques au bénéfice de 500 jeunes de la province de Kouribga,
- un programme d'alphabétisation au profit de 75 femmes avec service de garderie pour leurs enfants.

Dans ce nouvel emploi, Lhoussaine Aït a pu mettre en pratique la richesse de la méthodologie participative développée par le Conseil de l'Europe. Le financement apporté par les fondations, ainsi que le savoir-faire développé par Zakoura dans la formation professionnelle des jeunes, permettent d'aboutir rapidement à des résultats concrets, en réponse aux besoins prioritaires émis par la population.

Les résultats sont positifs et la participation assidue des différents publics sont la preuve de la bonne adéquation du projet.

**Smaïl Bordo, Directeur de l'administration de la commune d'Oued Essaf**

Se préoccupe particulièrement des questions de vulnérabilité des femmes rurales qui, par manque d'information, ne bénéficient pas des programmes sociaux (INDH, RAMED, Soutien direct aux veuves, Soutien de la caisse de solidarité familiale).

## Chiffres-clés

MAROC	
Population	35 481 848 habitants (2019)
Croissance démographique	1,25 % / an
Superficie	446 550 km <sup>2</sup>
Densité	79,46 habitants / km <sup>2</sup>
PIB	118,495 milliards \$USD (2018)
PIB/habitant	3 238 \$USD (2018)
Croissance du PIB	3,00 % / an (2018)
Espérance de vie	74,02 ans (2014)
Taux de natalité	18,80 ‰ (2010)
Indice de fécondité	2,38 enfants / femme (2018)
Taux de mortalité	5,60 ‰ (2010)
Taux de mortalité infantile	23,70 ‰ (2015)
Taux d'alphabétisation	68,49 % (2015)
Langues officielles	Arabe, amazighe (français parlé et langue administrative)
Monnaie	Dirham (MAD)
IDH	0,667 / 1 (2017)
Touristes	11 349 000 personnes (2017)